

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

		<i>Pages</i>
Condensé		3
Introduction		4
Compte administratif		8
Compte de fonctionnement	Résultats	10
	Evolution des charges et des revenus	11
	Charges salariales et effectif du personnel	14
	Biens, services et marchandises	17
	Coût global de l'informatique	18
	Intérêts passifs	19
	Amortissements	22
	Dédommagements à des collectivités publiques	23
	Subventions accordées	24
	Subventions redistribuées	26
	Opérations internes	27
	Imputations internes, vue d'ensemble	29
	Recettes fiscales	30
	Revenus des biens	32
	Contributions	33
	Part à des recettes fédérales	34
	Dédommagements de collectivités publiques	35
	Subventions acquises	36
	Classification fonctionnelle	37
	Classification économique	38
Compte des investissements	Résultats	39
	Récapitulation par départements et par objets	40
	Commentaires	41
	Engagements	42
Crédits supplémentaires et complémentaires		43
Bilan	Actif	47
	Passif	49
Fonds administrés par l'Etat	Fonds appartenant à l'Etat	51
	Fonds gérés par l'Etat	51
Conclusions		52
Décret		54
Annexes	1 Compte de fonctionnement	55
	2 Produits des impôts directs en 2002	56
Graphiques	I Charges par nature	64
	II Revenus par nature	64
	III Recettes fiscales	65
	IV Couverture des subventions accordées par l'impôt cantonal direct	65
	V Résultat du compte de fonctionnement	66
	VI Compte des investissements	66
	VII Evolution des investissements nets et de la dette publique	67

COMPTES DÉTAILLÉS

	<i>Pages</i>
Compte de fonctionnement	
Autorités	70
Justice, santé et sécurité	76
Finances et affaires sociales	102
Gestion du territoire	120
Economie publique	138
Instruction publique et affaires culturelles	160
Fonds appartenant à l'Etat	192
Fortune des fonds appartenant à l'Etat	204
Compte des variations de la fortune et du découvert	205
Compte des investissements	
Vue d'ensemble	206
Crédits accordés en cours de réalisation	207
Crédits à solliciter	217
Bilan	
Actif, passif	222
Détail du bilan	224
Service de la dette	234

PRÉSENTATION STATISTIQUE

Compte de fonctionnement		
Charges par nature et par départements		236
Revenus par nature et par départements		238
Charges par nature et par années		240
Revenus par nature et par années		241
Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle		242
Compte de fonctionnement selon la classification économique		244
Imputations internes		245
Statistiques financières		249
Indicateurs et quotes-parts		261

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2002.

Condensé

Contrairement aux craintes apparues en septembre dernier, après l'évaluation du résultat probable de l'exercice, les comptes 2002 bouclent de manière satisfaisante. Le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 28,6 millions de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 37,3 millions de francs. Le résultat s'améliore ainsi de 8,7 millions de francs. Cette évolution favorable s'explique avant tout par la progression inattendue de certaines recettes fiscales et de la part du canton à l'impôt fédéral direct. La différence en termes de rentrées fiscales entre l'évaluation de septembre 2002 et les comptes définitifs a par ailleurs incité le Conseil d'Etat à exiger qu'un système d'évaluation plus fiable lui soit rapidement présenté.

Les dépenses nettes du compte des investissements s'élèvent à 77,1 millions de francs, contre 89,2 millions de francs au budget et 108,3 millions de francs en 2001.

L'amélioration du compte de fonctionnement, le faible niveau des investissements nets et les mouvements avec les financements spéciaux réduisent l'insuffisance de financement à 3,1 millions de francs. Elle est nettement inférieure à celle prévue au budget (43,8 millions) de même qu'à celle des comptes 2001 (31,9 millions). C'est le montant le plus faible enregistré au cours des 20 dernières années. Le degré d'autofinancement des investissements atteint 74,4% contre 49,2% dans le budget et 57,5% dans les comptes 2001.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec satisfaction de ces bons résultats qui ne doivent cependant pas inciter à trop d'optimisme. La conjoncture économique demeure morose et le chômage a nettement augmenté dans le canton. Par ailleurs, les finances de l'Etat sont toujours déficitaires alors que de nouvelles charges viendront probablement grever le budget, à la suite notamment des mesures que la Confédération entend prendre afin de résoudre ses propres difficultés financières. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat confirme ses objectifs prioritaires qui sont le soutien à l'emploi, à l'activité économique et à la recherche, ainsi que l'assainissement durable des finances publiques et le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Introduction

Compte de fonctionnement

Le résultat du compte de fonctionnement est bien moins préoccupant que ne le laissait entrevoir les prévisions de clôture annoncées l'automne dernier. Comme indiqué, cette amélioration s'explique principalement par l'évolution plus favorable des recettes, en particulier de certaines recettes fiscales. Nous résumons ci-après les circonstances qui expliquent les écarts les plus importants par rapport au budget et aux prévisions de clôture, en vous renvoyant aussi à *l'annexe 2* du présent rapport. Les écarts par rapport aux comptes précédents sont commentés dans les chapitres ci-après.

- Le produit de l'impôt direct des personnes physiques dépasse les prévisions de clôture de 25,6 millions de francs et le budget de 36,6 millions de francs. Plusieurs facteurs expliquent ces écarts importants. L'année 2002 est la première au cours de laquelle a eu lieu une taxation postnumerando pour les personnes physiques (celle de l'année fiscale 2001). De plus, la taxation 2001 est intervenue sur la base d'une nouvelle échelle fiscale (le barème de référence) et d'une nouvelle loi fiscale comportant plusieurs modifications importantes (imposition à 100% des rentes, nouvelles déductions sociales, etc.).

En 2001, les acomptes avaient été calculés initialement sur la base de la taxation 2000 (= revenus acquis en 1999), puis adaptés selon les déclarations 2000bis ou à la demande des contribuables eux-mêmes. Dans l'ensemble, ces procédures ont déterminé des acomptes trop bas. La taxation 2001, effectuée en 2002, a ainsi donné lieu à d'importants soldes en faveur de l'Etat. Ces soldes ont entraîné une adaptation à la hausse des acomptes perçus en 2002. C'est principalement cet effet de cumul qui explique l'évolution très favorable du produit de l'impôt direct des personnes physiques en 2002. Cette évolution n'est de plus apparue qu'en fin d'année, lorsque sont intervenues en plus grand nombre les taxations des contribuables exerçant une activité indépendante.

- Le produit de l'impôt direct des personnes morales dépasse les prévisions de clôture de 13,8 millions de francs, mais reste inférieur de 13,7 millions de francs au budget. Il faut rappeler que de la dernière révision de la loi fiscale, le taux de l'impôt sur le bénéfice a été ramené de 18% à 10%. L'évolution très fluctuante de cet impôt au cours des dernières années est liée à la marche des affaires des entreprises de même qu'à l'effet de cumul, positif ou négatif, propre au système de taxation postnumerando. Les prévisions de clôture reposaient sur un nombre restreint de taxations 2001. Elles s'inscrivaient de plus dans un contexte économique devenu soudain moins favorable et qui se confirme aujourd'hui (cf. chômage). Plus particulièrement, l'écart entre les prévisions de clôture et les chiffres réels s'explique par des événements extraordinaires concernant l'activité ou la structure de certaines sociétés et par des taxations rectificatives pour les années antérieures, uniques et très importantes, qui n'étaient pas connues en septembre 2002.
- Le produit de l'impôt fédéral direct dépasse les prévisions de clôture de 12,3 millions de francs et le budget de 22,3 millions de francs. La forte augmentation de ces recettes provient de l'impôt versé par un nombre restreint de sociétés dont certains revenus sont taxés selon le régime des sociétés de domicile pour l'impôt cantonal (taux réduit), mais soumis à l'imposition ordinaire pour l'impôt fédéral direct. Ces entreprises ont dû s'acquitter à la fin de l'année, après la taxation pour 2001, de bordereaux soldes totalisant un montant de 74 millions de francs, dont 22 millions de francs (30%) restent acquis au canton. Ce montant représente pratiquement la différence entre le budget et les comptes 2002.

- Des recettes venant en déduction de l'aide hospitalière ne figuraient pas dans les prévisions de clôture. Il s'agit, d'une part, des contributions versées à fin 2002/début 2003 par les caisses-maladie pour les charges hospitalières 2001 (9,2 millions), d'autre part, du prélèvement sur la provision pour charges hospitalières en division privée et semi-privée constituée lors de la clôture des comptes 2001 (2,6 millions).

Toutes explications techniques données, il n'en reste pas moins qu'une erreur d'évaluation des recettes fiscales des personnes tant morales que physiques est à enregistrer. C'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat en demandant aux services des contributions et financier de lui présenter des propositions de nouvelles formules d'évaluation plus fiables.

L'Etat a réalisé un bénéfice extraordinaire sur titres de 4,3 millions de francs lors de la vente d'une partie des actions ENSA détenues par l'Etat aux Entreprises électriques fribourgeoises. Cette vente qui est intervenue à fin décembre n'était pas au budget. Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'assainissement de GANSA, ce montant est affecté à un amortissement extraordinaire de ce crédit. Ensemble, ces deux opérations n'influencent pas le résultat des comptes.

En vertu de la loi fédérale urgente sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton, du 21 juin 2002, les cantons doivent aussi contribuer aux frais de traitement des patients au bénéfice d'une assurance complémentaire, lorsqu'ils sont hospitalisés en division privée ou semi-privée, en prenant en charge la même part que pour la division commune. La loi prévoit une application progressive de ce principe jusqu'à l'entrée en vigueur de la deuxième révision de la LAMal, en obligeant les cantons à prendre en charge 60% du tarif de la division commune en 2002, 80% en 2003 et 100% en 2004. Pour l'année 2001, les cantons et les assureurs-maladie ont conclu un accord prévoyant le paiement d'une somme forfaitaire de 250 millions de francs, répartie entre les cantons en fonction du nombre de journées d'hospitalisation de patients assurés à titre complémentaire en division privée et semi-privée. Pour Neuchâtel, cela représente un montant de 4,4 millions de francs.

Lors de la clôture des comptes 2001, une provision de 4,3 millions de francs avait été constituée pour couvrir la part de l'Etat aux charges supplémentaires afférentes à l'arriéré 2001. Un prélèvement de 2,6 millions de francs, correspondant à 60% (part de l'Etat) du coût effectif de la participation cantonale 2001, a été effectué sur cette provision.

Un prélèvement de 1,7 million de francs (2 millions au budget) a en outre été effectué sur la provision ODR pour équilibrer les charges et les revenus du service de l'asile et des réfugiés. En revanche, le prélèvement de 2 millions de francs à la provision contentieux qui était prévu au budget a été reporté. Au vu des dossiers en cours, il faut s'attendre à des charges importantes à ce titre également en 2003, notamment en relation avec la reprise du contentieux géré auparavant par les communes.

Les charges du fonds de promotion de l'économie et du fonds de crise sont demeurées inférieures aux prévisions budgétaires. Les prélèvements qui étaient prévus à la fortune de ces deux fonds n'ont pas dû être effectués. Cependant, l'économie neuchâteloise traverse actuellement une période difficile qui se traduit en particulier par une dégradation sensible du marché du travail. Le Conseil d'Etat entend se donner les moyens de poursuivre les efforts de la promotion économique et de renforcer, si nécessaire, les mesures de soutien à l'emploi. A cet effet, la bonification au fonds de promotion de l'économie a été augmentée de 2 millions de francs et celle du fonds de crise de 0,8 million de francs.

Les excédents de recettes enregistrés dans divers fonds, en raison de dépenses plus faibles que prévu ou de recettes supplémentaires, se

traduisent par des attributions plus importantes - ou des prélèvements plus faibles - à leur fortune. Cela explique les variations importantes des mouvements avec les financements spéciaux, comparativement au budget. Les bonifications précitées aux fonds de promotion de l'économie et de crise influencent également ces mouvements.

Compte des investissements

Avec un montant de 77,1 millions de francs, les dépenses nettes d'investissements sont inférieures à celles des années précédentes (108,3 millions en 2001 et 117,9 millions en 2000). Cette situation résulte notamment du report des travaux prévus dans la dixième étape d'aménagements routiers (Corcelles, La Chaux-de-Fonds). Les dépenses pour l'autoroute A5 ont en revanche dépassé le budget, mais elles sont en grande partie couvertes par les subventions fédérales. Par ailleurs, la moitié des dépenses pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio destiné aux services de sécurité a été payée en 2001 déjà, et plusieurs crédits à solliciter, pour lesquels des dépenses de près de 9 millions de francs étaient prévues, n'ont pas été mis en oeuvre.

Assurance-chômage

Au cours des années nonante, la Confédération et les cantons ont accordé des prêts au fonds de compensation de l'assurance-chômage. Afin de faciliter le financement, la Confédération a mis à disposition de l'assurance-chômage la part des cantons en leur nom. La créance qui en résulte envers le fonds de compensation de l'assurance-chômage a été portée à l'actif du bilan sous les prêts du patrimoine administratif. En contrepartie, la dette correspondante envers la Confédération figurait au passif du bilan sous les dettes à moyen ou long terme.

A partir de 1998, l'assurance-chômage a remboursé progressivement les prêts en cours. A fin 2001, le solde des prêts accordés par notre canton s'élevait encore à 26,7 millions de francs. Ce solde a été entièrement remboursé en 2002.

Aspects formels

Au DJSS, suite au changement de mission, la Maison d'éducation au travail (MET) est devenue un établissement d'exécution des peines (EEP La Ronde) accueillant les peines de semi-détention et les peines dites de semi-liberté. La prison de Boudry a été fermée. Le service des affaires militaires et le service de la protection civile et du feu ont été regroupés dans le nouveau service de la sécurité civile et militaire.

Au DFAS, l'office du logement a été transféré du service de l'intendance des bâtiments au secrétariat général.

Au DEP, la restructuration de la promotion économique exogène et endogène et la création du nouvel office de surveillance entraînent le transfert de divers postes budgétaires du secrétariat général au service économique, respectivement au service de l'emploi. Ce dernier a aussi repris l'office du chômage. L'office de vérification en métrologie a passé au laboratoire cantonal alors que l'office des vins et produits du terroir est rattaché au service économique. Le Bureau du délégué aux étrangers fait dorénavant l'objet d'un centre financier séparé.

Au DIPAC, les changements consécutifs à la création de la HEP-BEJUNE sont déjà pris en considération dans les comptes précédents. Il en va de même du regroupement de divers offices au service de la jeunesse (office de la petite enfance, office des bourses, office des sports, camps de sports, Jeunesse et Sport, Panespo), ainsi que du transfert de l'office de recherche et de statistique scolaire du service de la jeunesse au service de la formation des enseignants, du secondaire 2 et de l'informatique.

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport à l'appui du budget 2003, l'introduction de la comptabilité analytique dans divers services de l'Etat, dans le cadre du projet GESPA, a par ailleurs entraîné diverses modifications dans la présentation des budgets et comptes financiers. En

bref, tous les loyers des locaux occupés par les services de l'administration cantonale sont dorénavant enregistrés au service de la gérance des immeubles. Les amortissements financiers des bâtiments administratifs occupés par les services de l'administration cantonale sont comptabilisés en totalité au service de l'intendance des bâtiments. Les charges concernant les allocations de renchérissement aux retraités figurent dorénavant dans le budget de l'administration de la caisse de pensions.

Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Comptes 2002</i>			<i>Budget 2002</i>	<i>Comptes 2001</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'504'837'915,22		Total des charges	1'468'440'800	1'422'491'039,07
	1'476'200'574,85	Total des revenus	1'431'154'200	1'403'607'329,50
	28'637'340,37	Excédent de charges	37'286'600	18'883'709,57
		Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>				
227'852'687,68		Total des dépenses	246'232'800	283'432'596,16
	150'725'240,30	Total des recettes	157'001'000	175'097'415,75
	77'127'447,38	Investissements nets	89'231'800	108'335'180,41
<i>Financement</i>				
77'127'447,38		Investissements nets	89'231'800	108'335'180,41
	96'368'506,96	Amortissements	90'048'400	90'899'600,38
28'637'340,37		Compte de fonctionnement		
		- excédent de charges	37'286'600	18'883'709,57
		- excédent de revenus		
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
	11'700'345,97	- attributions	2'444'300	9'953'503,17
5'364'515,36		- prélèvements	9'806'000	5'566'537,98
	3'060'450,18	Insuffisance de financement	43'831'700	31'932'324,41
<i>Variation de la fortune nette</i>				
3'060'450,18		Insuffisance de financement	43'831'700	31'932'324,41
258'794'093,23		Report au bilan (passifs)	249'493'700	275'950'519,30
	233'217'203,04	Report au bilan (actifs)	256'038'800	288'999'134,14
	28'637'340,37	Accroissement du découvert	37'286'600	18'883'709,57

Commentaires

- Compte de fonctionnement* Ce compte enregistre l'ensemble des charges et des revenus courants de l'Etat. Contrairement aux craintes qui étaient apparues au vu des prévisions de clôture de septembre dernier, l'exercice 2002 boucle avec un résultat plus favorable que prévu. Cette évolution positive s'explique avant tout par la forte progression de l'impôt direct des personnes physiques et de l'impôt fédéral direct.
- Les revenus dépassent les prévisions budgétaires de 3,1%, les charges respectivement de 2,5%.
- D'un exercice à l'autre, les revenus augmentent de 5,2% et les charges de 5,8%. Les recettes fiscales progressent globalement de 4,9% et les parts aux recettes fédérales de 7,6%.
- Compte des investissements* Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Le montant des dépenses nettes à la charge du canton est inférieur aux prévisions initiales, du fait notamment du report de certains travaux routiers (Corcelles, La Chaux-de-Fonds) ainsi que de divers crédits à solliciter.
- Les travaux relatifs à la route nationale A5 et aux routes cantonales absorbent environ 67% des dépenses brutes et 33% des dépenses nettes, après déduction des subventions fédérales.
- Financement* Cette rubrique compare l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. La diminution de l'excédent de charges et des dépenses nettes d'investissement, par rapport au budget, ainsi que les mouvements avec les financements spéciaux, induisent une insuffisance de financement nettement inférieure à celle prévue au budget, de même qu'à celle de l'exercice précédent. Le degré d'autofinancement des investissements est de 74,4%, contre 57,5% dans les comptes 2001 et 52,8% dans ceux de 2000.
- Les écarts importants apparaissant dans les mouvements avec les financements spéciaux, par rapport au budget, s'expliquent par le fait que les dépenses de certains fonds ont été moins importantes que prévu, alors que d'autres fonds ont enregistré des recettes plus élevées. Cela se traduit par une augmentation de la fortune des fonds (attribution) ou par une diminution de la fortune (prélèvement) plus faible. Ces mouvements sont amplifiés par les opérations de clôture mentionnées dans l'introduction (bonifications supplémentaires au fonds de promotion de l'économie et au fonds de crise, report du prélèvement à la provision pour contentieux).
- Variation de la fortune nette* Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Le découvert du bilan augmente de 28,6 millions de francs et atteint ainsi près de 475 millions de francs au terme de l'exercice 2002.

Compte de fonctionnement

Résultats Il présente les résultats suivants:

		Fr.	Fr.
Revenus			1'476'200'575
Charges	dépenses	1'408'469'408	
	amortissements	96'368'507	1'504'837'915
Excédent de charges			28'637'340

COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(En milliers de francs)

	Comptes 2002	Budget 2002	2001	2000	Comptes 1999	1998	1997
Revenus	1'476'201	1'431'154	1'403'607	1'392'611	1'323'798	1'228'363	1'191'111
Charges	1'504'838	1'468'441	1'422'491	1'404'956	1'348'875	1'270'062	1'229'215
Excédent de charges	28'637	37'287	18'884	12'345	25'077	41'699	38'104

Les chiffres détaillés du compte de fonctionnement figurent *en annexe 1* du présent rapport.

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Comptes	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2002	2002	2001	comptes 2002 et budget 2002		comptes 2002 et comptes 2001	
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	370,4	376,4	346,3	- 6,0	- 1,6	+ 24,1	+ 7,0
Biens, services et marchandises	114,0	114,4	110,4	- 0,4	- 0,3	+ 3,6	+ 3,3
Intérêts passifs	63,1	62,6	64,6	+ 0,5	+ 0,8	- 1,5	- 2,3
Amortissements	96,3	90,1	90,9	+ 6,2	+ 6,9	+ 5,4	+ 5,9
Parts et contributions sans affectation	3,2	2,9	3,1	+ 0,3	+ 10,3	+ 0,1	+ 3,2
Dédommagements aux collectivités	67,6	68,3	59,1	- 0,7	- 1,0	+ 8,5	+ 14,4
Subventions accordées	657,6	639,3	623,1	+ 18,3	+ 2,9	+ 34,5	+ 5,5
Subventions redistribuées	97,3	91,3	91,8	+ 6,0	+ 6,6	+ 5,5	+ 6,0
Attributions aux fonds et réserves	11,7	2,5	9,9	+ 9,2	+ 368,0	+ 1,8	+ 18,2
Imputations internes	23,6	20,6	23,3	+ 3,0	+ 14,6	+ 0,3	+ 1,3
Total	1'504,8	1'468,4	1'422,5	+ 36,4	+ 2,5	+ 82,3	+ 5,8
<i>Revenus</i>							
Impôts	689,1	677,0	657,0	+ 12,1	+ 1,8	+ 32,1	+ 4,9
Patentes et concessions	6,2	6,6	6,4	- 0,4	- 6,1	- 0,2	- 3,1
Revenus des biens	29,2	27,9	30,9	+ 1,3	+ 4,7	- 1,7	- 5,5
Contributions	115,3	104,3	107,4	+ 11,0	+ 10,5	+ 7,9	+ 7,4
Part à recettes sans affectation	197,7	189,0	183,7	+ 8,7	+ 4,6	+ 14,0	+ 7,6
Dédommagements de collectivités	50,2	50,0	44,1	+ 0,2	+ 0,4	+ 6,1	+ 13,8
Subventions acquises	262,2	254,7	253,4	+ 7,5	+ 2,9	+ 8,8	+ 3,5
Subventions à redistribuer	97,3	91,3	91,8	+ 6,0	+ 6,6	+ 5,5	+ 6,0
Prélèvements aux fonds et réserves	5,4	9,8	5,6	- 4,4	- 44,9	- 0,2	- 3,6
Imputations internes	23,6	20,6	23,3	+ 3,0	+ 14,6	+ 0,3	+ 1,3
Total	1'476,2	1'431,2	1'403,6	+ 45,0	+ 3,1	+ 72,6	+ 5,2

Comparée aux comptes précédents, la répartition des charges selon leur nature met en évidence la forte progression des dépenses de personnel et celle, plus modeste, des dépenses en biens et services, que nous commentons en détail dans les chapitres ci-après. L'amortissement extraordinaire du crédit concernant l'assainissement de GANSA explique la hausse de ces charges. L'augmentation des dédommagements est due en premier lieu aux contributions que le canton verse à la HEP-BEJUNE et à la HES-SO, de même que pour la gestion des maturités gymnasiale et professionnelles. Toutefois, cette augmentation est partiellement compensée par des dédommagements de la HES-SO et de la HEP. Par ailleurs, on relèvera que les dédommagements versés à la HEP ont remplacé les charges de l'Institut pédagogiques neuchâtelois (IPN), autrefois établissement cantonal, qui figuraient dans les comptes 2000. La forte hausse des subventions accordées provient de l'aide hospitalière et LESPAs, des prestations complémentaires AVS/AI, des traitements de l'enseignement secondaire et professionnel ainsi que des subventions versées aux institutions spécialisées, AI et en faveur de la petite enfance.

Par rapport au budget, la progression des subventions accordées provient pour l'essentiel de la santé publique et de l'aide matérielle. La hausse des attributions à la fortune des fonds s'explique par le fait que les dépenses des fonds appartenant à l'Etat sont demeurées inférieures aux prévisions, ce qui se traduit par une augmentation de leur fortune, respectivement, comme on le voit sous les recettes, par des prélèvements moindres à leur fortune. On constate par ailleurs un écart favorable pour les charges de personnel. Il concerne en particulier le personnel enseignant de l'Université, ainsi que la police cantonale, l'EEP La Ronde et le service des ponts et chaussées.

Au plan des recettes, nous ne revenons pas sur la progression des recettes fiscales et de la part du canton à l'impôt fédéral direct par rapport aux comptes précédents. En regard du budget, la progression de ces recettes est plus modeste, le produit de l'impôt des personnes morales, des droits de successions et de mutations n'ayant pas atteint le montant prévu. Il en est de même de la part du canton à l'impôt anticipé.

CHARGES BRUTES PAR DEPARTEMENTS

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2002</i>		<i>Budget 2002</i>		<i>Comptes 2001</i>		<i>Différence entre comptes 2002 et budget 2002</i>		<i>Différence entre comptes 2002 et comptes 2001</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>		
Autorités	16,0	16,1	17,1	- 0,1	- 0,6	- 1,1	- 6,4			
DJSS	321,0	305,8	294,9	+ 15,2	+ 5,0	+ 26,1	+ 8,9			
DFAS	326,1	318,9	312,9	+ 7,2	+ 2,3	+ 13,2	+ 4,2			
DGT	116,3	117,1	113,2	- 0,8	- 0,7	+ 3,1	+ 2,7			
DEP	272,7	258,2	262,4	+ 14,5	+ 5,6	+ 10,3	+ 3,9			
DIPAC	406,3	405,1	375,3	+ 1,2	+ 0,3	+ 31,0	+ 8,3			
Fonds	46,4	47,2	46,7	- 0,8	- 1,7	- 0,3	- 0,6			
Total	1'504,8	1'468,4	1'422,5	+ 36,4	+ 2,5	+ 82,3	+ 5,8			

CHARGES NETTES PAR DEPARTEMENTS

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2002</i>			<i>Budget 2002</i>			<i>Différence des charges nettes</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Autorités	16,0	3,4	12,6	16,1	3,4	12,7	- 0,1	- 0,8
DJSS	321,0	186,7	134,3	305,8	171,4	134,4	- 0,1	- 0,1
DFAS	326,1	958,7	-632,6	318,9	934,2	-615,3	- 17,3	- 2,8
DGT	116,3	51,5	64,8	117,1	53,8	63,3	+ 1,5	+ 2,4
DEP	272,7	130,5	142,2	258,2	124,2	134,0	+ 8,2	+ 6,1
DIPAC	406,3	99,0	307,3	405,1	97,0	308,1	- 0,8	- 0,3
Fonds	46,4	46,4	0,0	47,2	47,2	0,0	- 0,0	- 0,0
Total	1'504,8	1'476,2	28,6	1'468,4	1'431,2	37,2	- 8,6	- 23,1

Par rapport aux comptes précédents, les charges brutes augmentent plus particulièrement au DJSS (aide hospitalière, Hôpital psychiatrique de Perreux, établissements L'ESPA, police cantonale, en relation avec Expo.02), au DFAS (subsides aux Eglises, traitement de l'information, amortissement des bâtiments administratifs et loyers suite au regroupement de ces charges, action sociale), au DEP (prestations complémentaires AVS/AI, subventions redistribuées dans l'agriculture) et au DIPAC (contributions à la HES-SO et à la HEP-BEJUNE, maturités gymnasiale et professionnelles, traitements des enseignants secondaires, institutions de la petite enfance).

La progression des charges brutes par rapport au budget est plus particulièrement forte au DJSS, au DFAS et au DEP pour les raisons mentionnées ci-dessus.

En charges nettes, il faut relever au DFAS l'écart favorable en regard du budget, en raison de la croissance des recettes fiscales.

Charges salariales et effectif du personnel

Charges de personnel

	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2001 %		Budget 2002 Fr.
Autorités, magistrats et commissions	7'797'608	7'557'252	+	3,2	8'051'800
Personnel administratif et d'exploitation	219'350'538	203'865'225	+	7,6	220'003'000
Personnel enseignant	83'249'676	78'323'864	+	6,3	86'579'800
Charges sociales et divers	59'989'753	56'521'303	+	6,1	61'796'100
30 Total	370'387'575	346'267'644	+	7,0	376'430'700

Les charges salariales sont inférieures de 6 millions de francs aux prévisions budgétaires, mais dépassent celles de l'exercice précédent de 24,1 millions de francs. La diminution par rapport au budget 2002 s'explique par l'indexation des salaires plus faible que prévue, par des diminutions de postes liées à des restructurations (EEP La Ronde, service de la sécurité civile et militaire), ainsi que par les postes restés vacants suite notamment à des départs ou des retraites anticipées (police cantonale, service des ponts et chaussées notamment).

Autorités, magistrats, personnel administratif et d'exploitation

Les charges salariales des autorités, magistrats ainsi que du personnel administratif et d'exploitation sont légèrement inférieures au budget. Par rapport aux comptes précédents, elles augmentent cependant de 15,7 millions de francs, charges sociales non comprises.

Indexation

Le Conseil d'Etat a arrêté l'indice des salaires pour 2002 à 100,3 par rapport aux traitements annuels de base, tels qu'ils sont définis dans la révision du statut de la fonction publique adoptée par le Grand Conseil le 19 novembre 2001. L'indice 100,3 correspond à 127,0 points de l'ancien indice des salaires. Le budget avait été établi à l'indice 128,0. Le coût de l'indexation s'élève à 0,9 million de francs, charges sociales non comprises, dont 0,2 million de francs provenant de la suppression du plafonnement en vigueur jusqu'à fin 2001.

Augmentations individuelles de salaire

Pour le personnel administratif et d'exploitation, les augmentations individuelles de salaire représentent un montant de 3,3 millions de francs, charges sociales non comprises.

Augmentation réelle des traitements

Conformément à la révision précitée du statut de la fonction publique, les traitements de base ont été augmentés de 2% en valeur réelle au 1^{er} janvier 2002. La charge supplémentaire qui en résulte pour les autorités, les magistrats, le personnel administratif et d'exploitation atteint 4,5 millions de francs, charges sociales non comprises.

Variation de l'effectif

Les variations dans l'effectif du personnel administratif et d'exploitation ont entraîné globalement une hausse des traitements de 7 millions de francs, charges sociales non comprises. Cette augmentation comprend aussi bien les charges supplémentaires pour les "effectifs selon dotation" que celles concernant les "effectifs hors dotation" d'après la statistique du service des ressources humaines. Ces augmentations de charges peuvent aussi provenir de remplacements de longue durée pour cause de maternité ou de maladie, du doublement temporaire d'un poste afin de permettre la mise au courant du successeur, d'engagements de durée limitée ou d'heures supplémentaires rendues nécessaires pour faire face à des tâches urgentes.

Nous vous renvoyons également au rapport de gestion du DFAS, service des ressources humaines.

Personnel enseignant des écoles cantonales

Les charges salariales du personnel enseignant des écoles cantonales sont inférieures au budget. Cet écart favorable résulte principalement de l'indexation plus faible et du fait que les postes supplémentaires de professeurs prévus à l'Université n'ont pas été pourvus.

Par rapport aux comptes précédents, ces charges augmentent de 4,9 millions de francs, charges sociales non comprises. Quelque 2,6 millions de francs proviennent de l'augmentation réelle des traitements, des augmentations individuelles et de l'indexation (y compris le déplaçonnement). Le solde de 2,3 millions de francs résulte des variations d'effectifs (Haute école neuchâteloise et corps intermédiaire de l'Université notamment).

Charges sociales

En regard des comptes 2001, les charges sociales et diverses augmentent de 3,5 millions de francs.

ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

<i>Année</i>	<i>Indice des prix Mai 2000 = 100</i>	<i>Indice des salaires</i>	<i>Loi/Arrêté du Conseil d'Etat</i>
2001 (salaires de base)	101,1	100,0	Loi du 19 novembre 2001
2002	101,4	100,3	11 décembre 2001

EFFECTIF DU PERSONNEL

Départements	Situation au 31.12.2002				Situation au 31.12.2001			
	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets
Autorités	5	-	5	5,0	5	-	5	5,0
Chancellerie	21	8	29	25,8	20	7	27	23,8
DJSS	640	146	786	723,8	629	133	762	708,3
DFAS	345	168	513	438,3	340	149	489	423,4
DGT	295	43	338	317,2	292	37	329	311,9
DEP	125	54	179	160,1	116	54	170	148,8
DIPAC ¹⁾	113	232	345	235,7	123	208	331	246,3
Total	1544	651	2195	1905,9	1525	588	2113	1867,5
Écoles cantonales								
- Personnel enseignant ²⁾ (sans les assistants)	308	695		544,1	332	625	947	576,9
Hôpital psychiatrique cantonal, Perreux :								
- Médecins et universitaires				20,9				19,3
- Personnel soignant				157,3				147,5
- Paramédicaux				62,4				56,8
- Personnel administratif				11,9				12,1
- Personnel exploitation				75,6				77,7
- Techniciens				10,2				11,6
Total				338,3				325,0

¹⁾ Sauf personnel administratif et d'exploitation de l'Université

²⁾ Y compris l'Université et les Conservatoires de musique

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises					
	Comptes 2002	Comptes 2001	Variations par rapport aux comptes 2001		Budget 2002
	Fr.	Fr.		%	Fr.
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	11'113'476	11'723'321	-	5,2	11'408'700
Mobilier, machines, véhicules	9'837'586	7'967'314	+	23,5	7'480'000
Eau, énergie, combustibles	8'711'095	8'430'293	+	3,3	8'762'400
Autres marchandises	9'886'731	9'802'843	+	0,9	9'849'800
Entretien des immeubles et du réseau routier	14'289'338	13'652'162	+	4,7	13'530'100
Entretien d'objets mobiliers	4'955'165	4'518'842	+	9,7	5'195'700
Loyers, fermages et redevances	11'454'814	10'689'376	+	7,2	11'335'600
Dédommagements pour frais	5'399'909	5'120'875	+	5,5	6'292'900
Honoraires et autres services	33'155'966	33'130'073	+	0,1	35'564'000
Biens, services divers	5'214'456	5'319'122	-	2,0	4'954'900
31 Total	114'018'536	110'354'219	+	3,3	114'374'100

Les achats de biens, services et marchandises augmentent de 3,7 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Le résultat des comptes est cependant très proche du budget.

La part la plus importante de cette augmentation provient des charges liées au mobilier, aux machines et aux véhicules avec 1,9 million de francs supplémentaire par rapport aux comptes 2001. L'accroissement des frais à ce niveau concerne plus particulièrement l'Observatoire cantonal et l'Université.

Les loyers, les redevances pour les utilisateurs et le renouvellement des installations informatiques représentent globalement quelque 0,8 million de francs de charges supplémentaires par rapport aux comptes 2001.

Au niveau de l'entretien, les deux rubriques consacrées aux immeubles et au réseau routier, d'une part, et aux objets mobiliers, d'autre part, sont également à la hausse pour respectivement 640'000 francs (croissance importante des charges au titre de l'entretien des bâtiments) et 440'000 francs (augmentation des frais de maintenance des applications informatiques).

Seules deux rubriques diminuent par rapport à l'année précédente : " Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement " pour un peu plus de 0,6 million de francs (notamment en raison des faibles montants au titre des élections et votations) et " Frais divers ".

Les charges des rubriques restantes augmentent de manière peu significative. Celles concernant les " Autres marchandises " et les " Honoraires et autres services " sont stables par rapport aux comptes 2001.

Coût global de l'informatique

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des coûts informatiques. Il recense l'ensemble des charges informatiques des services pour l'exercice 2002, à l'exception de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux et des établissements militaires.

Coût global de l'informatique			Variations		Budget 2002 Fr.
	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	par rapport aux comptes 2001 %		
Charges de personnel	8'005'932	7'246'059	+	10,5	7'928'500
Biens, services et marchandises	3'093'857	3'000'646	+	3,1	2'458'200
Equipements informatiques	1'187'416	1'029'559	+	15,3	1'141'000
Licences et logiciels	478'432	491'367	-	2,6	525'600
Taxes téléinformatiques	1'137'972	1'103'566	+	3,1	1'141'000
Formation (utilisateurs, informaticiens)	282'326	284'745	-	0,9	274'500
Leasing équipement informatique	533'630	536'709	-	0,6	525'000
Utilisation ordinateur Université	79'624	71'016	+	12,1	71'800
Câblage des bâtiments	241'061	303'435	-	20,6	240'000
Assurance des ordinateurs	13'300	13'273	+	0,2	13'300
Imputations internes	42'163	17'966	+	134,7	25'000
Total des dépenses	15'095'713	14'098'341	+	7,1	14'343'900
Amortissements	6'261'113	5'255'992	+	19,1	5'971'200
Total	21'356'826	19'354'333	+	10,4	20'315'100

Par rapport aux comptes 2001, le coût de l'informatique progresse de 2 millions de francs. L'augmentation s'explique essentiellement par des charges de personnel plus élevées (+0,8 million) au service du traitement de l'information (STI) et par des amortissements plus importants (1 million). A part la hausse des coûts liés aux équipements informatiques (+160'000 francs) et la diminution des charges de câblage (-62'000 francs), les autres rubriques restent relativement stables.

Les charges de personnel, charges sociales incluses, concernent les collaborateurs informatiques du STI pour 6,7 millions de francs ainsi que ceux rattachés à 5 services pour 1,3 million de francs.

La rubrique "Biens, services et marchandises" contient les frais de fonctionnement du STI. Les rubriques " Equipements informatiques " et " Licences et logiciels " incluent le coût du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

La formation concerne à la fois celle des utilisateurs (183'000 francs) et celle des informaticiens (99'000 francs).

Deux unités administratives utilisent les ordinateurs du département de calcul de l'Université. Il s'agit du service des mensurations cadastrales (pour 54'000 francs) et de l'office de recherche et de statistique de l'enseignement (26'000 francs).

La rubrique " Câblage des bâtiments " est celle portée au budget du STI et de l'intendance des bâtiments pour installer les réseaux à l'intérieur des immeubles.

Les amortissements concernent à la fois les rubriques du compte de fonctionnement du STI (2,6 millions) et les crédits d'investissements qui ont été accordés aux différents services de l'administration cantonale (3,7 millions).

Intérêts passifs

Intérêts passifs	Comptes		Variations		Budget
	2002	2001	par rapport aux		2002
	Fr.	Fr.	comptes 2001		Fr.
			%		
Dettes à court terme	11'440	55'132	-	79,3	5'000
Dettes à moyen et long terme	61'833'272	64'022'057	-	3,4	62'082'000
Disagios sur emprunts	70'000	40'000	+	75,0	-
Dettes envers des institutions et fondations	799'924	463'338	+	72,6	554'600
Autres intérêts passifs	383'333	5'553	+	6'803,2	-
32 Total	63'097'969	64'586'080	-	2,3	62'641'600

La disparition progressive d'emprunts à taux élevés contractés dans les années 1990 à 1992 au profit d'emprunts à taux bas provoque une diminution des intérêts passifs.

La rubrique " Disagios sur emprunts " représente la différence de cours sur les emprunts libérés au-dessous du pair (moins de 100 %).

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la position de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts dus aux contribuables consécutivement à la mise en application de la nouvelle loi fiscale.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés	Charges d'intérêt par	Taux d'intérêt moyen
	Fr.	rapport au total des charges	de la dette consolidée
		%	%
1993	55'417'536	5,03	5,798
1994	62'046'926	5,51	5,758
1995	64'562'921	5,69	5,649
1996	67'640'931	5,66	5,499
1997	67'596'601	5,50	5,362
1998	68'463'316	5,39	5,151
1999	66'850'473	4,96	4,825
2000	66'820'649	4,76	4,416
2001	64'586'080	4,54	4,120
2002	63'097'968	4,19	3,928

Les conditions d'emprunt favorables rencontrées sur le marché des capitaux ont entraîné un nouvel abaissement du coût moyen de la dette consolidée.

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2002	2001	2000	1999	1998
Intérêts de la dette	63'098	64'586	66'820	66'850	68'463
./. intérêts actifs et revenus immobiliers	29'211	30'917	30'271	25'140	24'660
Charge nette	33'887	33'669	36'549	41'710	43'803
Produit de l'impôt direct ¹⁾	594'001	554'925	528'857	501'568	472'319
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	5,70 %	6,07 %	6,91%	8,32%	9,27%

¹⁾ Sans la contribution aux mesures de crise.

L'augmentation importante du produit des recettes fiscales a contribué à réduire la charge nette d'intérêt.

D'autres indicateurs financiers et leur évolution sont présentés dans la partie statistique, en fin de volume.

DETTE CONSOLIDEE

La répartition à fin 2002 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante :

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Montant Fr.</i>	<i>Échéances</i>	
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette Fr.</i>			<i>Année de remboursement</i>	<i>Montant Fr.</i>
2,000%	60'000'000	Banques	615'000'000	2003	122'500'000
2,900%	70'000'000			2004	208'500'000
3,095%	70'000'000	Emprunts publics	200'000'000	2005	230'500'000
3,100%	60'000'000			2006	215'000'000
3,175%	20'000'000	Placements privés et bons de caisse	280'000'000	2007	200'000'000
3,250%	10'000'000			2008	130'000'000
3,370%	50'000'000	Diverses compagnies d'assurances	125'000'000	2009	130'000'000
3,440%	20'000'000			2010	130'000'000
3,460%	8'000'000	Caisse de pensions de l'Etat	180'000'000	2011	185'000'000
3,500%	100'000'000			2012	0
3,520%	10'000'000	Centrale de compensation de l'AVS, Genève	55'000'000	2013	0
3,640%	40'000'000			2014	0
3,670%	50'000'000	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, Lucerne	66'500'000	2015	0
3,770%	25'000'000			2016	0
3,875%	30'000'000	Diverses caisses de pensions privées	70'000'000	2017	40'000'000
3,990%	125'000'000				
4,000%	122'000'000				
4,100%	15'000'000				
4,125%	50'000'000				
4,140%	20'000'000				
4,250%	85'000'000				
4,260%	30'000'000				
4,265%	100'000'000				
4,320%	50'000'000				
4,375%	35'000'000				
4,500%	190'000'000				
4,700%	100'000'000				
4,750%	5'000'000				
5,125%	1'500'000				
6,500%	25'000'000				
6,625%	15'000'000				
	1'591'500'000		1'591'500'000		1'591'500'000

Total de la dette consolidée

1'591'500'000,00

Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux
investissements agricoles, forestiers et exploitations paysannes

48'530'395,25

Total

1'640'030'395,25

Amortissements

Amortissements			Variations		Budget 2002 Fr.
	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	par rapport aux comptes 2001 %		
Patrimoine financier	10'366'557	9'741'559	+	6.4	8'826'900
Patrimoine administratif	86'001'950	81'158'041	+	6.0	81'221'500
- Immobilisations productives	22'590'001	19'712'776	+	14.6	17'051'700
- Immobilisations en cours	61'763'089	61'303'764	+	0.7	64'001'200
- Installations et divers	1'629'585	136'551	+	1'193.4	168'600
- Pertes sur participations	19'275	4'950	+	389.4	0
33 Total	96'368'507	90'899'600	+	6.0	90'048'400

Patrimoine financier Le montant des remises et non-valeurs fiscales augmente de 0,8 million de francs par rapport aux comptes 2001. Les remises s'élèvent à 438'000 francs contre 593'000 francs l'année précédente, les non-valeurs fiscales à 9,4 millions de francs contre 8,4 millions de francs en 2001.

Patrimoine administratif Le montant des amortissements du patrimoine administratif est supérieur de 3,2 millions de francs à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation provient notamment de l'amortissement supplémentaire effectué sur le crédit concernant l'assainissement de GANSA, égal au bénéfice dégagé sur la vente des actions ENSA aux Entreprises électriques fribourgeoises, ainsi que de l'amortissement du déficit accumulé dans le secteur enseignement de la HEN au cours des années précédentes.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques			<i>Variations</i>	<i>Budget 2002</i>
	<i>Comptes 2002</i>	<i>Comptes 2001</i>	<i>par rapport aux</i> <i>comptes 2001</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	365'511	484'275	- 24,5	445'000
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	40'231'929	35'382'957	+ 13,7	40'309'400
Communes (lycée J.-Piaget, CPLN, CIFOM, etc.)	26'980'859	23'283'809	+ 15,9	27'543'400
35 Total	67'578'299	59'151'041	+ 14,2	68'297'800

Les dédommagements à des collectivités publiques progressent de 8,4 millions de francs par rapport aux comptes 2001, mais demeurent à un niveau inférieur au budget 2002.

Les hausses par rapport à 2001 des dédommagements versés aux cantons sont principalement dues aux contributions versées à la haute école pédagogique HEP-BEJUNE (+2,6 millions) et à la haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO (+1,3 million).

Les dédommagements versés aux communes augmentent de 3,7 millions de francs par rapport à l'exercice 2001. Ils concernent pour l'essentiel les établissements de formation placés sous mandat de gestion, soit le Lycée Jean Piaget (+1,3 million) et les lycées d'enseignement professionnel CPLN/CIFOM (+1,7 million), qui enregistrent à la fois une progression des effectifs et une augmentation du traitement des enseignants.

Il faut préciser que, dans le domaine de l'enseignement et de la formation en particulier, Neuchâtel reçoit par ailleurs des dédommagements importants de la part d'autres cantons (cf. chapitre ci-après, groupe de recettes 45).

Subventions accordées

Subventions accordées			Variations		Budget 2002 Fr.
	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	par rapport aux comptes 2001 %		
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	46'013'753	45'719'546	+	0,6	43'807'000
Cantons (coordination scolaire, écoles d'infirmières, etc.)	5'286'071	3'204'221	+	65,0	3'384'400
Communes (hôpitaux communaux, écoles communales, etc.)	201'238'541	190'170'119	+	5,8	202'123'500
Propres établissements (prestations complémentaires AVS-AI, Cité universitaire, etc.)	93'634'385	87'860'088	+	6,6	89'355'700
Sociétés d'économie mixte (chemins de fer, hôpitaux privés et mixtes, homes Lespa, etc.)	88'563'365	78'271'573	+	13,1	82'293'500
Institutions privées (institutions spécialisées pour enfants et adolescents et AI, écoles diverses, etc.)	68'030'666	63'240'788	+	7,6	69'407'100
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, subsides d'hospitalisation, personnes âgées, bourses, etc.)	154'860'881	154'656'607	+	0,1	148'970'000
36 Total	657'627'662	623'122'942	+	5,5	639'341'200

Les subventions accordées progressent de 34,5 millions de francs par rapport aux comptes 2001. Elles dépassent le budget de 18,3 millions de francs.

C'est dans le domaine de la santé publique, qui couvre plusieurs catégories de bénéficiaires, que l'on relève les plus forts dépassements, tant par rapport aux prévisions budgétaires qu'à l'exercice précédent :

- Les subventions octroyées aux hôpitaux communaux ainsi qu'aux hôpitaux privés et mixtes augmentent respectivement de 8 millions et 6,5 millions de francs par rapport à 2001. L'évolution décrite doit toutefois être corrigée du remboursement des caisses maladies (9,2 millions), pour obtenir une vision réelle de la situation. Cette participation des caisses maladie provient de la convention signée entre les hôpitaux neuchâtelois et Santésuisse qui prévoit notamment, dans une disposition "garde-fou", une participation des caisses maladie à hauteur de 42,23% des charges hospitalières. Ce montant ne peut toutefois être connu et facturé aux assurances qu'après le bouclage des comptes des hôpitaux. Il n'est plus ventilé dans les divers comptes des hôpitaux puisqu'il influence uniquement le déficit global pris en charge par les pouvoirs publics.
- Aux montants précités s'ajoutent 4,4 millions de francs de frais supplémentaires que doit prendre en charge le canton au titre des frais d'hospitalisation en chambre privée et semi-privée. Cette somme représente la part du canton de Neuchâtel à l'accord signé entre la CDS et Santésuisse à hauteur de 250 millions de francs pour régler la participation des cantons aux frais des hospitalisations privées et semi-privées pour l'année 2001. Cette charge est compensée totalement par la dissolution partielle de la provision constituée à cet effet en 2001 (compte 481 211 pour 2,6 millions), pour 60%, et pour le 40% restant par une hausse de la participation des communes.

- Les déficits des homes LESPA progressent de 2,7 millions de francs, l'aide et les soins à domicile augmentent de 1,4 million de francs, alors que les hospitalisations hors canton diminuent en revanche de 0,8 million de francs et qu'aucune subvention n'a dû être versée à l'Institut d'anatomie pathologique.

Les progressions dans le domaine de la santé découlent pour une part importante des améliorations salariales mises en place.

La forte augmentation des subventions versées aux cantons s'explique par une hausse de près de 1,9 million de francs au titre de la promotion économique exogène NE-VD (Dews), compensée par des transferts en provenance d'autres catégories de rubriques.

Outre l'évolution des subventions dans le secteur hospitalier, l'augmentation par rapport à 2001 des versements aux communes résulte principalement des traitements subventionnés par les services de l'enseignement obligatoire (+4 millions), de la formation professionnelle (+1,1 million) et dans une moindre mesure du secondaire 2 (+0,8 million). Cette évolution est globalement la conséquence de la revalorisation des traitements de la fonction publique.

Les subventions aux propres établissements - qui dépassent largement les prévisions budgétaires - augmentent de 5,8 millions de francs par rapport à l'exercice 2001, principalement au titre des prestations complémentaires AVS (+1,2 million), AI (+2,7 millions) et de l'allocation de maternité (+0,7 million). De surcroît, des nouvelles subventions de près de 0,9 million de francs ont été allouées au titre de la promotion économique endogène ; ces dernières figuraient auparavant sous d'autres catégories de rubriques.

Les subsides aux sociétés d'économie mixte progressent de 10,3 millions de francs par rapport à 2001 et sont pour 6,3 millions de francs supérieurs aux prévisions budgétaires. Cette évolution est principalement la résultante de déficits en hausse des hôpitaux privés et mixtes ainsi que des homes LESPA, déjà mentionnés plus haut. Les subsides versés au titre des entreprises de transport sont également en augmentation, mais pour des montants moins élevés (+0,5 million).

Le secteur de la santé mis à part, les autres facteurs de hausse enregistrés par rapport à 2001 dans les subventions aux institutions privées concernent les Eglises, suite à la mise en vigueur d'un nouveau concordat (+1,3 million), les institutions financées dans le cadre de l'action sociale (+3,5 millions), et les institutions de la petite enfance (+1,6 million).

Les subsides versés aux personnes physiques et morales demeurent dans l'ensemble stables par rapport à l'exercice précédent. Des augmentations - déjà citées plus haut - sont enregistrées pour la participation du canton aux frais d'hospitalisation en chambres privées et semi-privées (+4,4 millions) et pour les bourses (+0,6 million). On relève parallèlement des diminutions dans différents domaines. A la réduction des hospitalisations hors canton (-0,8 million) déjà mentionnée plus haut, s'ajoutent des subventions moindres que le canton a versé dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire (-2,1 millions), de l'aide matérielle (-0,9 million), de la conservation des forêts (-0,7 million) et des mesures de crise (-0,6 million).

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques subventions redistribuées (37) et à redistribuer (47) se fait conjointement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons, communes) et les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.).

Subventions redistribuées	<i>Comptes 2002</i> Fr.	<i>Comptes 2001</i> Fr.	<i>Variations par rapport aux comptes 2001</i>		<i>Budget 2002</i> Fr.
				%	
Confédération (agriculture, sylviculture, enseignement et formation, protection et aménagement du territoire, etc.)	90'842'743	85'953'392	+	5,7	87'513'900
Cantons (écoles diverses)	4'354'634	2'896'474	+	50,3	2'950'000
Communes (fonds de compensation pour l'enseignement et la formation, tourisme)	2'073'773	2'941'156	-	29,5	850'000
37 et 47 Total	97'271'150	91'791'022	+	6,0	91'313'900

Les subventions redistribuées augmentent globalement de 5,5 millions de francs en comparaison des comptes 2001. Elles dépassent le budget de près de 6 millions de francs.

Plus de 93% de ces subventions proviennent de la Confédération. Cette catégorie augmente de 4,9 millions de francs par rapport à l'année passée. Si les subventions des autres cantons augmentent également (+1,5 million), celles en provenance des communes diminuent environ de 0,9 million de francs par rapport aux comptes 2001.

Les subventions redistribuées les plus importantes concernent le domaine de l'agriculture avec 68,7 millions de francs, soit environ 3 millions de francs de plus que pour l'exercice précédent. Il s'agit pour l'essentiel des paiements directs et écologiques.

Les subventions redistribuées au titre de l'enseignement et de la formation représentent 21,5 millions de francs. Ce montant reste stable par rapport aux comptes 2001.

Pour le reste, 2,1 millions de francs sont redistribués en faveur de la sylviculture, 1,5 million de francs pour les routes communales, 1,8 million de francs pour la protection des monuments et des sites, 350'000 francs pour la protection civile et 290'000 francs au titre de la protection et de l'aménagement du territoire.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution par voie budgétaire figurant dans les opérations internes.

OPÉRATIONS INTERNES

	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2001</i> <i>Fr.</i>		<i>Écarts</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2002</i> <i>Fr.</i>
Bonifications budgétaires aux fonds	21'130'316	20'671'878	+	458'438	17'830'000
Transferts interservices et interfonds	924'842	1'135'109	-	210'267	1'215'700
Prélèvements budgétaires dans les fonds	1'532'760	1'501'363	+	31'397	1'598'000
39 et 49 Total	23'587'918	23'308'350	+	279'568	20'643'700

Les bonifications et prélèvements dans les fonds sont très proches des comptes 2001. L'augmentation des attributions par rapport au budget est principalement due à l'octroi de bonifications plus importantes au fonds d'aide aux communes en raison de la forte progression de l'impôt fédéral direct, ainsi qu'au fonds de promotion de l'économie et au fonds de crise, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction du présent rapport.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2001</i> <i>Fr.</i>		<i>Écarts</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2002</i> <i>Fr.</i>
Fonds d'aide aux communes	3'650'316	2'992'478	+	657'838	3'150'000
Fonds d'aménagement du territoire	-	150'000	-	150'000	-
Fonds des mensurations officielles	200'000	200'000	-	-	200'000
Fonds de promotion de l'économie	11'000'000	11'500'000	-	500'000	9'000'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	750'000	500'000	+	250'000	750'000
Fonds d'aide aux régions de montagne	800'000	1'000'000	-	200'000	800'000
Fonds de crise	4'730'000	4'329'400	+	400'600	3'930'000

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2001</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2002</i> <i>Fr.</i>
380 Attributions à la fortune des fonds	11'289'346	4'837'243	1'999'300
480 Prélèvements à la fortune des fonds	624'316	2'573'812	5'430'800
Variation annuelle de la fortune des fonds	10'665'030	2'263'431	- 3'431'500

Compte tenu de la variation du compte courant des nouvelles mensurations cadastrales de 1'657'005 francs, la fortune des fonds augmente de 9'008'025 francs.

Ainsi que nous l'avons relevé, les dépenses de certains fonds sont restées inférieures aux prévisions (fonds d'aide aux communes, fonds des routes communales, fonds d'aménagement du territoire, fonds des mensurations officielles, fonds de crise, fonds de promotion de l'économie en particulier). Certains fonds ont enregistré des recettes plus élevées (fonds d'aide aux communes, fonds des mensurations officielles, fonds des eaux notamment). En outre, les bonifications budgétaires au fonds de crise et au fonds de promotion de l'économie ont été augmentées lors de la clôture des comptes.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2001</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2002</i> <i>Fr.</i>
381 Attributions aux réserves	411'000	5'116'260	445'000
481 Prélèvements aux réserves	4'740'199	2'992'726	4'375'000
Variation annuelle des réserves	- 4'329'199	2'123'534	- 3'930'000

Les attributions 2002 aux provisions et réserves sont les suivantes: *Fr.*

- Réserve de la dîme de l'alcool 411'000

Les prélèvements aux réserves sont les suivants:

- Réserve du patronage 16'744
- Provision pour charges hospitalières 2'629'768
- Réserve de la dîme de l'alcool 260'522
- Réserve de l'office des réfugiés (ODR) 1'833'165

Comme indiqué, le prélèvement de 2 millions de francs à la provision pour contentieux prévu au budget a été reporté.

Imputations internes, vue d'ensemble

Depuis 1995, nous avons renoncé à passer dans les comptes la plupart des imputations internes qui y figuraient antérieurement. Les services qui gèrent des crédits globaux et fournissent des prestations pour d'autres services ont toutefois établi une ventilation statistique de ces prestations lors de la clôture des comptes.

Cette répartition qui donne une vue plus précise du coût réel des diverses prestations de l'Etat est présentée dans des tableaux figurant à la suite des comptes 2002. Le tableau ci-après en donne une vue d'ensemble.

Imputations internes	Charges à imputer	Produits à imputer	Excédents de charges (+) / revenus (-)			
			avant imputation	après imputation		
Autorités	1'461'445	3'869'423	+	12'595'608	+	10'187'631
DJSS	12'236'484	-	+	134'235'25	+	146'471'74
				6		0
DFAS	17'391'085	62'106'479	-	632'612'35	-	677'327'74
				4		9
DGT	11'397'679	-	+	64'872'574	+	76'270'253
DEP	7'240'059	-	+	142'209'77	+	149'449'83
				7		5
DIPAC	16'249'150	-	+	307'336'47	+	323'585'63
				9		0
Total	65'975'902	65'975'902	+	28'637'340	+	28'637'340

La rubrique " Taxes téléphone et natel " du service du traitement de l'information est ventilée pour un montant global de 0,6 million de francs, soit 32,6% des charges émergeant aux comptes. Seuls sont pris en considération les centraux reliés au réseau téléphonique de l'Etat.

Les rubriques " Ports et affranchissements ", " Fournitures de bureau ", " Imprimés et reliure ", " Achats de machines " et " Entretien de machines " de la chancellerie d'Etat et de l'économat sont ventilées pour un montant global de 3,9 millions de francs, soit la quasi intégralité des charges figurant aux comptes.

La rubrique " Intérêts passifs " du service financier est ventilée pour un montant global de 35,4 millions de francs, ce qui correspond à 56,1% des charges d'intérêt sur les dettes à long terme. Sont pris en compte les intérêts passifs grevant le patrimoine administratif au 1^{er} janvier 2002. Le taux moyen de la dette consolidée en 2001 (4,12%) sert de référence.

Les rubriques " Achats de terminaux ", " Maintenance des applications externes " et " Prestations informatiques " du service du traitement de l'information sont ventilées pour un montant global de 12,9 millions de francs, soit 81,7% des charges ventilables.

Les acquisitions de biens, services et marchandises faites par l'intendance des bâtiments au titre de l'entretien et de l'exploitation des immeubles sont ventilées pour un montant global de 7,1 millions de francs, ce qui équivaut à 74,2% des charges figurant dans les comptes. Les charges sont ventilées par service selon les chantiers et les surfaces brutes utilisées.

En 2002, la majeure partie des charges consécutives aux loyers a été regroupée auprès du service de la gérance des immeubles qui est responsable de leur paiement et de la gestion des baux. Le montant global de 6,1 millions de francs fait l'objet d'une ventilation statistique dans les différents centres financiers.

Recettes fiscales

Recettes fiscales			Variations par rapport aux comptes 2001		Budget 2002 Fr.
	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.		%	
Impôt sur revenu et fortune	502'744'330	470'840'610	+	6,8	466'100'000
Impôt sur bénéfice et capital	91'256'440	84'084'821	+	8,5	105'000'000
Impôt foncier	5'126'410	4'021'868	+	27,5	3'700'000
Impôt sur gains en capital	15'310'980	9'301'104	+	64,6	11'850'000
Droits de mutations	15'108'906	19'530'937	-	22,6	22'000'000
Impôt sur successions et donations	21'323'846	31'498'984	-	32,3	30'000'000
Taxes sur véhicules et bateaux	38'239'114	37'737'722	+	1,3	38'317'000
40 Total	689'110'026	657'016'046	+	4,9	676'967'000

Impôt direct cantonal

La progression de l'impôt direct des personnes physiques (y compris l'impôt à la source) reflète l'évolution favorable des revenus imposables durant l'année 2001, en particulier des revenus provenant d'une activité indépendante. Elle résulte aussi des particularités liées au système de taxation postnumerando appliqué pour la première fois lors de la taxation 2001. Comme nous l'avons indiqué précédemment, cette taxation est intervenue sur la base du nouveau barème de référence et de la nouvelle loi fiscale comportant plusieurs modifications importantes (imposition entière des rentes AVS/AI, nouvelles déductions sociales, etc.).

Dans le système postnumerando, les comptes n'enregistrent plus la taxation, mais les acomptes facturés pour l'année fiscale courante, augmentés ou diminués des soldes dus ou restitués sur la taxation de l'année précédente. En 2001, les acomptes calculés initialement sur la base de la taxation 2000, puis adaptés selon les déclarations 2000bis ou à la demande des contribuables eux-mêmes, étaient dans l'ensemble trop faibles. Lors de la taxation 2001, effectuée en 2002, de nombreux bordereaux soldes ont dû être facturés aux contribuables, en même temps que leurs acomptes 2002 étaient augmentés.

Le produit de l'impôt direct des personnes morales a également évolué positivement par rapport aux comptes 2001, mais il reste en dessous du résultat des comptes 2000 (96,5 millions). Cette évolution est liée à la marche des affaires des entreprises et aux fluctuations induites par le système de taxation postnumerando. Des événements extraordinaires concernant l'activité ou la structure de certaines sociétés, de même que d'importantes taxations rectificatives pour les années précédentes, ont également contribué à l'évolution positive du produit de l'impôt.

Droits de mutation (lods) et impôt sur les gains immobiliers

La hausse du produit de l'impôt sur les gains immobiliers ne provient pas d'un accroissement des affaires immobilières. Il est lié au rattrapage d'un retard accumulé dans la taxation. Les lods n'ont pas apporté les recettes prévues, comme cela avait déjà été le cas l'année dernière.

Impôts sur les successions et donations

Le recul constaté en 2002 par rapport aux années précédentes n'est pas lié à la perspective de la nouvelle loi; il résulte du fait que les successions et donations ont été moins importantes en capital.

COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	<i>2002</i>		<i>2001</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Personnes morales *	91'256'440	15,4	84'084'821	15,2
Personnes physiques *	499'194'006	84,0	467'784'326	84,3
Impôt travailleurs frontaliers	3'550'324	0,6	3'056'284	0,5
Total	594'000'770	100,0	554'925'431	100,0

* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisance et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement le bénéfice et le capital. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion du DFAS, service des contributions.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal¹⁾</i>	<i>Contribution aux charges sociales</i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Droits de mutation (lods et successions)</i>	<i>Taxes sur véhicules</i>
1987	257'277	63'753	37'826	41'402	22'419
1988	270'004	66'996	49'742	46'391	23'415
1989	265'964	65'958	51'273	51'784	24'550
1990	292'967	72'585	55'343	79'317	25'326
1991	313'332	77'505	57'720	44'302	26'034
1992	409'704	-	67'646	42'280	26'293
1993	420'606	-	69'454	35'692	29'389
1994	434'493	-	75'762	35'991	29'665
1995	449'359	-	73'714	39'205	30'193
1996	467'280	-	79'394	41'522	32'339
1997	468'551	-	88'602	37'323	33'188
1998	472'319	-	83'615	43'751	34'043
1999	501'568	-	88'213	45'791	35'136
2000	528'857	-	95'609	57'104	35'822
2001	554'925	-	105'371	51'030	36'410
2002	594'001	-	127'344	36'433	36'874

¹⁾ Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers

Revenus des biens

Revenus des biens	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2001 %		Budget 2002 Fr.
Banques	594'780	615'258	-	3,3	460'000
Créances	3'058'525	5'617'722	-	45,6	5'801'500
Titres	1'023'335	1'045'106	+	2,1	1'040'500
Immeubles du patrimoine financier	946'466	1'394'198	-	32,1	925'000
Gains sur placements	4'341'000	3'433'649	+	26,4	-
Prêts du patrimoine administratif	261'624	285'073	-	8,2	260'500
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	17'050'000	16'650'000	+	2,4	17'450'000
Immeubles du patrimoine administratif	1'935'050	1'876'104	+	3,1	1'969'400
Autres revenus	689	-	-	-	-
42 Total	29'211'469	30'917'110	-	5,5	27'906'900

La baisse des taux sur le marché des placements à court terme a considérablement réduit les revenus sur créances.

La diminution de revenus enregistrée dans la rubrique "Immeubles du patrimoine financier" est consécutive au départ du locataire de l'immeuble Tivoli 5 à Neuchâtel.

Un bénéfice extraordinaire à été réalisé lors de la vente d'actions ENSA aux Entreprises électriques fribourgeoises.

Contributions

Contributions			Variations		Budget 2002 Fr.
	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	par rapport aux comptes 2001 %		
Emoluments administratifs	29'811'722	28'887'056	+	3,2	30'288'700
Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions	17'612'476	16'940'362	+	4,0	17'622'400
Ecolages	6'654'552	6'515'438	+	2,1	6'676'100
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	20'819'137	22'191'253	-	6,2	20'361'800
Ventes	4'008'429	4'459'547	-	10,1	3'916'400
Dédommagements de tiers	22'015'338	13'687'411	+	60,8	11'031'300
Amendes	8'040'918	7'729'018	+	4,0	8'602'000
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	2'683'813	3'293'624	-	18,5	2'360'500
Autres contributions	3'616'121	3'645'519	-	0,8	3'335'600
43 Total	115'262'506	107'349'228	+	7,4	104'194'800

Par rapport à l'année 2001, les contributions reçues augmentent de 7,9 millions de francs. Le résultat des comptes dépasse le budget de près de 11,1 millions de francs.

Comme indiqué dans l'introduction, cet écart important - tant en regard des comptes précédents que du budget - provient des remboursements effectués par les caisses maladie pour les charges hospitalières 2001 (9,2 millions). En vertu de l'accord passé pour les années 2001 et 2002 entre les hôpitaux et les assureurs, ces derniers prennent en charge une part plus importante des dépenses hospitalières (42,23%).

Les émoluments administratifs constituent toujours, avec près de 30 millions de francs, la rubrique principale des contributions. Ils augmentent de 0,9 million de francs par rapport aux comptes 2001.

Les autres redevances d'utilisation et prestations de service diminuent de 1,4 million de francs par rapport à 2001. Cela provient du fait que les pensions facturées hors canton par les différents établissements pénitentiaires sont dorénavant comptabilisées sous la rubrique budgétaire " Dédommagements de collectivités publiques ".

Dans les rubriques restantes, l'augmentation des recettes hospitalières, des ecolages et des amendes compense la diminution constatée pour les ventes et les prestations effectuées par les collectivités.

Part à des recettes fédérales

Part à des recettes fédérales

	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2001		Budget 2002 Fr.
				%	
Impôt fédéral direct	127'344'174	105'370'982	+	20,9	105'000'000
Impôt anticipé	11'703'209	18'744'171	-	37,6	24'000'000
Taxe d'exemption du service militaire	828'623	847'141	-	2,2	750'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	31'764'977	31'645'776	+	0,4	31'637'000
Droits sur l'essence	21'680'951	22'500'511	-	3,6	22'242'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	414'802	578'308	-	28,3	450'000
Redevance poids lourds	3'977'857	3'998'325	-	0,5	4'872'000
44 Total	197'714'593	183'685'214	+	7,6	188'951'000

La part du canton à des recettes fédérales augmente de 14 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Elle dépasse en outre pour près de 9 millions de francs les prévisions budgétaires.

L'impôt fédéral direct a connu une forte hausse de 22 millions tant par rapport aux prévisions budgétaires qu'à l'exercice 2001. Comme indiqué dans l'introduction, cette forte progression provient de l'impôt versé par un nombre restreint de sociétés qui ont dû s'acquitter à la fin de l'année, après la taxation pour 2001, de bordereaux soldes totalisant un montant de 74 millions de francs, dont 22 millions de francs (30%) restent acquis au canton. Ce montant représente pratiquement l'augmentation précitée.

L'impôt anticipé enregistre au contraire un recul de 7 millions de francs par rapport à 2001. Il est moitié moins élevé que les prévisions budgétaires. La Confédération verse aux cantons leur part à l'impôt anticipé au début de l'année suivante. Dans les comptes de l'Etat, cette recette est enregistrée d'après le versement (le montant reçu en janvier 2002 pour 2001, en l'occurrence 3,7 millions de francs, entre dans les comptes 2002). Les versements ont fortement varié ces dernières années, en raison de la conjoncture économique, des particularités de cet impôt et des modifications intervenues dans la procédure de perception. Pour atténuer ces fluctuations, un montant de 8 millions de francs a été reporté sur l'exercice suivant tant en 1999 qu'en 2001. Le report de 2001 permet de réduire l'écart entre le budget et le versement reçu en janvier 2002.

Les recettes provenant des droits sur les carburants sont en baisse de 0,8 million de francs par rapport à 2001. Cette baisse est due à une calculation particulière de cette redevance perçue au plan fédéral.

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques			<i>Variations</i>	
	<i>Comptes 2002</i>	<i>Comptes 2001</i>	<i>par rapport aux</i>	<i>Budget 2002</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>comptes 2001</i>	<i>Fr.</i>
			<i>%</i>	
Confédération (établissements militaires, entretien A5, CNIP, etc.)	12'801'108	11'048'734	+ 15,9	12'248'100
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Université, etc.)	32'021'305	27'599'624	+ 16,0	32'214'000
Communes (enseignement primaire et secondaire, CPMB, etc.)	5'396'985	5'500'384	- 1,9	5'553'000
45 Total	50'219'398	44'148'742	+ 13,8	50'015'100

Les dédommagements de collectivités publiques correspondent dans les grandes lignes aux montants portés au budget. Par rapport à l'exercice 2001, on constate en revanche une augmentation substantielle des dédommagements perçus de près de 6,1 millions de francs.

L'augmentation des indemnités de la Confédération concerne notamment le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle CNIP (+0,9 million), l'Observatoire cantonal (+0,9 million), les Etablissements militaires (+0,3 million) et les frais d'entretien de l'A5 (+0,2 million).

Les indemnités d'autres cantons augmentent de près de 4,5 millions de francs. Ces augmentations bénéficient à la Haute école neuchâteloise membre du réseau HES (+1,4 million), à l'Université (+1,2 million), à la Haute école pédagogique HEP-BEJUNE (+0,6 million) à l'EEP Bellevue à Gorgier au titre des pensions de détenus d'autres cantons (+1,2 million).

La baisse des indemnités communales s'explique essentiellement par le report du versement de 0,3 million de francs de contributions au titre de l'informatique scolaire, suite au retard pris dans le déroulement du projet informatique ICT 01-04.

Subventions acquises

Subventions acquises	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2001</i> <i>Fr.</i>	<i>Variations</i> <i>par rapport aux</i> <i>comptes 2001</i> <i>%</i>	<i>Budget 2002</i> <i>Fr.</i>
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, mensurations, Université, bourses, etc.)	138'004'301	136'470'895	+ 1,1	136'881'900
Cantons (écoles neuchâtelaises, etc.)	698'997	878'069	- 20,4	750'000
Communes (hôpitaux communaux, homes LESPAs, aide matérielle, institutions spécialisées, etc.)	114'717'217	108'662'899	+ 5,6	109'653'100
Propres établissements (ECAI, etc.)	2'233'206	2'569'281	- 13,1	3'195'500
Autres subventions acquises (Observatoire cantonal, Sport-toto, etc.)	6'576'297	4'833'614	+ 36,1	4'260'000
46 Total	262'230'018	253'414'758	+ 3,5	254'740'500

Les subventions fédérales acquises augmentent de près de 9 millions de francs par rapport aux comptes 2001. Elles dépassent également largement les prévisions budgétaires (+7,5 millions).

La plus forte augmentation tant par rapport à 2001 qu'aux prévisions budgétaires concerne les subventions versées par les communes. Ces participations sont le corollaire des fortes hausses de charges constatées notamment dans les secteurs de la santé et du social, auxquelles les communes participent.

S'agissant des subsides de la Confédération, on note une augmentation de 1,3 million de francs pour les allocations complémentaires AVS/AI, mais une diminution de 1,4 million de francs au titre de l'assurance-maladie, le nombre de personnes subventionnées étant moins élevé.

La participation plus faible des cantons au titre de la formation professionnelle s'explique par une diminution des étudiants externes suivant des cours dans nos écoles.

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-après, qui résume celui qui figure à la suite des comptes détaillés, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2002		Comptes 2001	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	73,8	8,5	70,1	8,5
Sécurité publique	72,2	8,3	69,1	8,4
Enseignement et formation	290,4	33,3	265,4	32,2
Culture et loisirs	16,9	1,9	14,0	1,7
Santé	118,2	13,5	111,4	13,5
Prévoyance	176,8	20,3	169,3	20,5
Trafic	70,0	8,0	71,2	8,6
Protection et aménagement de l'environnement	19,5	2,2	18,0	2,2
Économie publique	39,4	4,0	36,4	4,4
Sous-total	877,2	100,0	824,9	100,0
Finances et impôts	-848,6		-806,0	
Excédent de charges	28,6		18,9	

La répartition entre les tâches dévolues à l'Etat demeure globalement stable par rapport à 2001, avec tout de même une hausse du domaine "Enseignement et formation", dont la part relative s'accroît de 32,2% à 33,3% (+25 millions).

L'augmentation à l'intérieur du domaine "Enseignement et formation" concerne en particulier les HES (+4,9 millions), l'Université (+3,7 millions), la formation professionnelle (+3,4 millions), le secondaire I (+3,4 millions), les lycées (+3,1 millions), la HEP BEJUNE (+1,8 million), les écoles primaires (+1 million) et les institutions d'enseignement spécialisé (+1 million). Ces hausses sont pour l'essentiel la conséquence de la revalorisation du traitement des enseignants.

Classification économique

Cette classification ventile les charges brutes selon la nature des flux financiers (rémunérations, biens et services, transferts, etc.) et selon les secteurs intéressés (secteur privé ou collectivités publiques). Elle met en évidence l'interdépendance financière entre la Confédération, notre canton et les communes.

Le tableau ci-après présente la synthèse des informations figurant à la suite des comptes détaillés:

Classification économique (En millions de francs)	Comptes 2002			Comptes 2001		
	Charges	Revenus	Part en %	Charges	Revenus	Part en %
Charges de personnel	370,4		24,6	346,3		24,3
Biens et services	114,0		7,6	110,3		7,8
Intérêts passifs	63,1		4,2	64,6		4,6
Transferts à la Confédération et aux cantons	91,9		6,1	84,8		5,9
Transferts aux communes	257,2		17,1	240,2		16,9
Transferts aux établissements et aux privés	476,6		31,7	452,1		31,8
Autres charges	131,6		8,7	124,2		8,7
Recettes fiscales		689,1	46,7		657,0	46,8
Transferts de la Confédération et des cantons		476,4	32,2		448,6	32,0
Transferts des communes		122,2	8,3		117,1	8,3
Autres revenus		188,5	12,8		180,9	12,9
Total	1'504,8	1'476,2	100,0	1'422,5	1'403,6	100,0

On ne relève pas de changements significatifs dans la ventilation des dépenses et recettes inhérente à cette classification.

Concernant les charges de fonctionnement de l'Etat, on constate - contrairement aux charges de personnel qui sont en hausse suite à la revalorisation des traitements - un léger repli en termes relatifs des biens et services de même que des intérêts passifs, dont les taux sont actuellement tendanciellement à la baisse.

Les transferts aux établissements et aux privés augmentent de 24,5 millions de francs par rapport à 2001, mais diminuent très légèrement en termes relatifs, notamment en raison des dépenses moindres allouées aux particuliers (assurance-maladie, mesures de crise, aide matérielle, hospitalisation hors canton notamment), qui atténuent les augmentations enregistrées par ailleurs dans d'autres domaines (hôpitaux privés et mixtes, institutions spécialisées, prestations complémentaires AVS/AI, subventions à redistribuer, etc.).

L'augmentation relative des transferts à la Confédération et aux cantons profite presque exclusivement à ces derniers. Elle est notamment due aux dédommagements plus élevés versés pour les hautes écoles (HEP, HES) et aux réaménagements intervenus dans le domaine de la promotion économique (collaboration avec le canton de Vaud).

Les transferts aux communes, qui augmentent de 17 millions de francs, relèvent du domaine scolaire et de l'aide hospitalière principalement, consécutivement notamment à la revalorisation des traitements.

Compte des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2002 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)	<i>Comptes 2002</i>	<i>Budget 2002</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>Comptes 1999</i>	<i>1998</i>	<i>1997</i>
Dépenses d'investissements	227'852	246'233	238'432	316'780	293'379	267'383	221'723
./. Recettes	150'725	157'001	175'097	198'900	208'514	177'368	144'604
Dépenses nettes	77'127	89'232	108'335	117'880	84'865	90'015	77'119
./. Amortissements portés au bilan	84'353	81'222	81'016	74'482	68'903	66'278	66'699
Dépenses portées au bilan	-7'226	8'010	27'319	43'398	15'962	23'737	10'420

Récapitulation des investissements par départements et par objets

Récapitulation des investissements par départements et par objets	Comptes 2002			Budget 2002			Comptes 2001		
	<i>Dépenses</i> <i>Fr.</i>	<i>Recettes</i> <i>Fr.</i>	<i>Dép. nettes</i> <i>Fr.</i>	<i>Dépenses</i> <i>Fr.</i>	<i>Recettes</i> <i>Fr.</i>	<i>Dép. nettes</i> <i>Fr.</i>	<i>Dépenses</i> <i>Fr.</i>	<i>Recettes</i> <i>Fr.</i>	<i>Dép. nettes</i> <i>Fr.</i>
<i>Par départements</i>									
Autorités	4'118'898,40	1'122'331,00	2'996'567,40	2'110'000	0	2'110'000	454'461,80	3'800,00	450'661,80
Justice, santé et sécurité	10'906'699,03	2'030'646,40	8'876'052,63	23'110'000	12'350'000	10'760'000	12'599'734,55	1'980'816,00	10'618'918,55
Finances et affaires sociales	10'101'925,10	180'000,00	9'921'925,10	8'230'000	0	8'230'000	3'248'369,35	82'116,00	3'166'253,35
Gestion du territoire	177'572'545,95	136'553'709,05	41'018'836,90	177'429'000	133'651'000	43'778'000	218'781'922,65	163'998'999,00	54'782'923,65
Economie publique	3'899'660,05	0,00	3'899'660,05	5'964'000	0	5'964'000	3'984'745,20	0,00	3'984'745,20
Instruction publique et affaires culturelles	21'252'959,15	10'838'553,85	10'414'405,30	29'389'800	11'000'000	18'389'800	44'363'362,61	9'031'684,75	35'331'677,86
Total	227'852'687,68	150'725'240,30	77'127'447,38	246'232'800	157'001'000	89'231'800	283'432'596,16	175'097'415,75	108'335'180,41
<i>Par objets</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	36'619'959,78	13'049'200,25	23'570'759,53	49'030'000	21'400'000	27'630'000	46'965'425,03	10'947'834,75	36'017'590,28
Routes cantonales	11'422'050,60	2'847'783,85	8'574'266,75	28'140'000	14'970'000	13'170'000	19'592'886,45	11'697'159,25	7'895'727,20
Route nationale 5	140'620'625,40	123'714'069,40	16'906'556,00	124'400'000	109'600'000	14'800'000	157'988'185,85	140'132'732,35	17'855'453,50
Correction et régulation des eaux	858'774,80	522'011,75	336'763,05	3'000'000	1'400'000	1'600'000	1'590'330,05	1'398'356,40	191'973,65
Epuration des eaux	18'947'403,20	8'947'794,00	9'999'609,20	16'000'000	6'000'000	10'000'000	18'378'141,25	8'378'434,00	9'999'707,25
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	3'166'850,45	0,00	3'166'850,45	3'844'000	0	3'844'000	3'285'299,30	0,00	3'285'299,30
Bâtiments scol. communaux et installations sportives	3'631'591,00	0,00	3'631'591,00	10'428'800	2'000'000	8'428'800	10'723'091,00	146'782,00	10'576'309,00
Entreprises de transports privées, aéroports	1'825'280,00	334'870,00	1'490'410,00	1'800'000	330'000	1'470'000	2'757'000,00	310'660,00	2'446'340,00
Divers	10'760'152,45	1'309'511,05	9'450'641,40	9'590'000	1'301'000	8'289'000	22'152'237,23	2'085'457,00	20'066'780,23
Total	227'852'687,68	150'725'240,30	77'127'447,38	246'232'800	157'001'000	89'231'800	283'432'596,16	175'097'415,75	108'335'180,41

Commentaires

Le volume des investissements a légèrement fléchi par rapport au budget 2002. C'est essentiellement dans l'attente de l'accord de la Confédération pour la réalisation des travaux concernant la dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales (évitements de La Chaux-de-Fonds et de Corcelles). L'accroissement des dépenses pour la route nationale A5 résulte des autorisations données afin que les travaux dans la Béroche soient terminés en mai 2002 et pour garantir l'achèvement du tronçon en 2005.

Les dépenses pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio destiné aux services de sécurité avaient été prévues au budget 2002. Des dépenses ont toutefois déjà été engagées en 2001 à hauteur de 4,3 millions de francs. De plus, certains partenaires dudit projet ont réglé directement leur facture auprès du fournisseur, ce qui n'était initialement pas prévu.

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts par rapport au budget:

VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

		<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>				
Acquisition d'un nouveau réseau radio destiné aux services de sécurité	-	11'521	-	8'000
Construction d'un centre de la protection civile et du feu à Couvet	-	60	-	2'169
Tivoli 5, Neuchâtel, aménagements intérieurs + assainissement thermique	+	4'372		-
Part cantonale aux dépenses pour la route A5	+	18'352	+	16'068
Part cantonale aux dépenses pour gros entretien de la route A5	-	2'132	-	1'954
Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	-	14'777	-	10'075
Intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles neuchâteloises	-	1'673	+	168
Haute école neuchâteloise (HEN), école d'ingénieurs au Locle, crédit d'équipement 2002-2004	-	1'600		-
Site de Cernier, chaufferie + assainissement infrastructure (viabilités)	-	2'000		-
HEG-ESNIG, Conservatoire, Neuchâtel, nouveaux bâtiments	-	1'500		-
Travaux de réfection des ouvrages sur la Basse-Areuse à Cortaillod et Boudry	-	1'200	-	400
<i>Subventions aux investissements:</i>				
Organisation de la journée cantonale EXPO.02 et promotion des régions et du tourisme	+	2'009	+	1'122
Assainissement de Gaz Neuchâtelois SA, GANSA	+	1'440		-
Subvention destinée à la remise en état des forêts à la suite de l'ouragan Lothar de décembre 1999	-	1'041	-	1'114
CIFOM, construction et rénovation d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au Locle	-	4'500	-	2'000
CIFOM, réaménagement de l'ancienne Ecole technique de la Chaux-de-Fonds	-	1'416		
Autres objets	-	1'133	+	2'078
Total	-	18'380	-	6'276

Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2002 s'élève à 174,1 millions de francs. Le détail de ce montant figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'312'500'000
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2002 sur ces crédits	1'138'400'000
<hr/>	
Différence	174'100'000

Les engagements diminuent de 24,4 millions de francs par rapport à 2001, peu de nouveaux crédits importants ayant été accordés durant l'exercice. Relevons toutefois le crédit de 12,3 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la police cantonale et les juges d'instruction à La Chaux-de-Fonds, et celui de 10,7 millions de francs pour l'aménagement du bâtiment Tivoli 5 à Neuchâtel.

Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous mentionnons ci-après les crédits supplémentaires, les compléments au compte des investissements ainsi que les nouveaux crédits d'investissement accordés par arrêté du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil, en précisant que des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour certains d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

<i>Service</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Conseil d'Etat	318000	Honoraires pour avis de droit concernant le traitement de l'initiative fiscale et des initiatives sur la famille	8'000
	318000	Honoraires pour avis de droit concernant les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire dans le canton de Neuchâtel	5'000
	318000	Honoraires phases I et II du mandat d'analyse des prestations de l'Etat selon proposition du 10.01.02 de Cap Gemini Ernst & Young	192'600
	365100	Contribution extraordinaire du canton de Neuchâtel à Caritas pour son action en faveur des victimes de l'éruption volcanique de Goma	10'000
Economat et matériel scolaire	310620	Frais de distribution de nouveaux moyens d'enseignement	72'000
Police cantonale	314000	Travaux d'entretien du stand de tir de Plan du Bois, Bôle	75'000
Entretien et exploitation des bâtiments	312000	Augmentation des coûts de l'énergie	306'916
	314000	Installation d'un contrôle d'accès, amélioration de la défense incendie, remplacement du câblage informatique dans le bâtiment du Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds	67'500
	314000	Sécurisation des locaux du STI, sis Fbg du Lac 25 à Neuchâtel	80'000
	314020	Dépenses relatives au déplacement du service des affaires militaires et l'office de la taxe d'exemption de l'obligation de servir à Couvet	122'000
	314020	Dépenses relatives à l'installation de l'office du chômage à La Chaux-de-Fonds	165'000
	318082	Augmentation des coûts d'élimination des déchets	71'330
	318350	Augmentation des locaux à nettoyer	315'200
Service des ressources humaines	309300	Frais de recherche en personnel	120'000
	318000	Augmentation du coût du dossier "SAP HR"	240'000
Secrétariat général DFAS	366340	Subventions cantonales et communales, octroyées dans le cadre de l'aide au logement	156'806
Office des transports	364400	Prestations spéciales effectuées dans le cadre d'Expo.02, gratuité des transports publics lors de la journée "sans voiture", augmentation de l'indemnité versée aux TC	68'959
Service de la protection de l'environnement	318015	Mandat externe pour le développement d'un outil de mesure, de suivi et de prévision de la pollution de l'air dans l'agglomération neuchâteloise	330'000
	318440	Elimination des véhicules usagés	150'000
Service vétérinaire	318515	Frais d'analyse ESB	75'000
CNIP	318630	Mandat pour la gestion d'un atelier industriel dans le cadre d'une formation de soudeur pour l'obtention du brevet européen	100'000
Service de l'économie agricole	365510	Couverture de la contribution supplémentaire temporaire aux vendeurs de bovins exploitant une entreprise agricole dans le canton et présentant du bétail provenant de cette entreprise	386'000
Service de l'emploi	301030	Traitements de personnel	270'000
Service archéologique	301620	Sondages archéologiques dans la zone industrielle de Boudry-Les Buchilles	70'000
	319680	Sondages archéologiques dans la zone industrielle de Boudry-Les Buchilles	50'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (suite)

<i>Service</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Service de la formation professionnelle	351630	Augmentation plus élevée que prévue des effectifs des élèves neuchâtelois à la HES de Zollikofen, nouvelle répartition des frais de l'Ecole de Changins suite à l'entrée de l'étage HES dans la HES-SO	130'000
	351650	Frais concernant les contributions dues pour les étudiants qui fréquentent les Hautes écoles spécialisées de Suisse	250'000
	361200	Augmentation plus élevée que prévue des personnes en formation hors du canton dans le domaine de la santé	100'000
	362701	Augmentation plus élevée que prévue des cours dans le secteur commercial	80'000
	362702	Augmentation plus élevée que prévue des cours du CIFOM et apurement des décomptes du secteur du bâtiment	250'000
	365300	Frais supplémentaires liés au passage de la comptabilité de l'année scolaire à l'année civile, qui implique exceptionnellement un exercice de 16 mois pour le secteur de l'enseignement social pédagogique	318'000
Office des bourses	366605	Frais découlant de l'octroi de bourses d'études aux personnes effectuant leur formation dans des hautes écoles situées à l'extérieur du canton	170'070
Service des affaires culturelles	366655	Subside au Forum économique et culturel des régions	25'000
Service de la jeunesse	362711	Couverture de la part du déficit annuel des centres d'orthophonie pris en charge par le DIPAC	275'000
Service de la formation des enseignants, de l'enseigne- ment secondaire 2 et de l'informatique scolaire	390800	Engagement d'un chef de projet technique	120'000
Fonds de crise	366535	Couverture des prestations cantonales en cas d'insolvabilité de l'employeur	165'000

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 50'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département des finances et des affaires sociales. Ils sont mentionnés dans les remarques accompagnant les comptes.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
	30.01.2002	Service des contributions, financement de la participation du canton de Neuchâtel à la réalisation du projet de réseau de communication pour le contrôle des états de titres	16'082
	10.04.2002	Service de l'intendance des bâtiments, travaux d'aménagements et d'assainissement liés à la création d'un kiosque et d'un café dans l'immeuble sis rue de la Collégiale 10a à Neuchâtel	82'000
	05.06.2002	Service des ponts et chaussées, équipement en chasse-neige du camion Botteron NE 210, déneigeant pour la division d'entretien III	99'200
	12.06.2002	Service de l'intendance des bâtiments, remplacement du central de gestion des alarmes feu de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux	144'000
24.06.2002		Nouvelle installation de ventilation et mise en place d'un contrôle d'accès et de gestion des temps dans les locaux de l'immeuble sis Tombet 24, à Peseux, où sont logés les services de la protection de l'environnement et de l'inspection et de la santé au travail	935'000
	14.08.2002	Service de la formation des enseignants, de l'enseignement secondaire 2 et de l'informatique scolaire, coûts supplémentaires générés par les exigences du label Minergie pour la construction du bâtiment de l'Institut pédagogique neuchâtelois	350'000
	28.08.2002	Service de la formation professionnelle, transformation du bâtiment Prévoyance 80, à La Chaux-de-Fonds	240'000
03.09.2002		Aménagement du bâtiment de Tivoli 5, transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif ainsi que divers aménagements des bâtiments de Tivoli 22 et des Beaux-Arts 13 à Neuchâtel	10'743'000
11.12.2002		Soutien financier à la réorganisation du secteur laitier en Suisse occidentale	1'150'000

Dans le cadre du décret du 23 mars 1999 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 janvier 2000 (GESPA), les crédits budgétaires suivants ont été reportés sur l'exercice 2003:

REPORTS DE CREDITS

<i>Service</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Service de la protection de l'environnement	311000	Machines, mobilier, équipements	40'998
	318000	Mandats, expertises, études	247'958
	318015	Analyses particulières	292'965
Service des mensurations cadastrales	311000	Achats machines, mobilier et équipements	15'000
	311010	Equipements informatiques	49'000
	311300	Licences et logiciels	48'000
	318415	Honoraires plans, triangulation, conservation	25'000
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnel	318525	Information	6'000

Bilan

ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.02</i> <i>Fr.</i>	<i>Situation au 31.12.01</i> <i>Fr.</i>	<i>Variations</i> <i>Fr.</i>
Patrimoine financier	661'651'678	546'398'524	+ 115'253'154
Disponibilités	124'641'396	25'735'794	+ 98'905'602
Avoirs	456'466'771	400'921'793	+ 55'544'978
Placements	64'123'760	73'018'082	- 8'894'322
Actifs transitoires	16'419'751	46'722'855	- 30'303'104
Patrimoine administratif	827'050'203	863'862'019	- 36'811'816
Investissements	472'327'861	468'577'693	+ 3'750'168
Prêts et participations permanentes	183'980'494	216'545'797	- 32'565'303
Subventions d'investissements	170'741'848	178'738'529	- 7'996'681
Découvert	474'682'858	446'045'517	+ 28'637'341
Total	1'963'384'739	1'856'306'060	+ 107'078'679

Patrimoine financier

Disponibilités Le montant des disponibilités en fin d'année correspond à la somme des liquidités de tous les services de l'Etat. Il comprend les comptes bancaires et postaux gérés par le service financier et les comptes des services tenant une comptabilité séparée, comme l'Hôpital de Perreux, l'Université, les autres écoles et divers services cantonaux. Les avoirs en comptes courants bancaires et postaux sont bien plus élevés qu'au terme de l'exercice précédent. Le mois de décembre a été marqué par une forte affluence de liquidités. Elle est due notamment à la part des communes à l'aide hospitalière (66 millions) qui était auparavant compensée en grande partie par la redistribution de l'impôt fédéral direct. Par ailleurs, comme indiqué précédemment, d'importants encaissements sont intervenus en fin d'année au titre de l'impôt fédéral direct (74 millions). La part de la Confédération de 70% (52 millions) lui a été versée en janvier 2003.

Avoirs Le compte courant du service de soins à domicile dépasse de 11 millions de francs le montant de 2001. Des avances extraordinaires ont été consenties par l'Etat en raison d'un retard important dans la facturation occasionné par l'absence de tarif en 2002.

Le montant de l'impôt cantonal direct à encaisser augmente sensiblement. Avec le nouveau logiciel de gestion, les débiteurs faisant l'objet d'une poursuite sont dorénavant englobés dans le compte débiteurs impôts directs. Les créances concernant les personnes physiques s'élèvent à 130,8 millions de francs, celles ayant trait aux personnes morales à 14,4 millions de francs. L'impôt anticipé provisoire représente les déductions sur les acomptes d'impôt. Il est extourné lors de la taxation intervenant l'année suivante. Compte tenu des particularités du postnumerando, ce compte présentera toujours un solde important lors des boucllements futurs. En 2001, les comptes débiteurs impôts directs, impôt anticipé provisoire et comptes courants de l'office de perception étaient en partie regroupés.

La diminution de 9,4 millions de francs des comptes à terme des services externes est imputable à l'Université.

Placements Le transfert de l'immeuble Tivoli 5 à Neuchâtel du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de 5,3 millions de francs, selon décret du 3 septembre 2002, explique en grande partie la diminution des placements du patrimoine financier.

Actifs transitoires Ce poste contient des dépenses relatives à l'exercice 2003 payées en 2002 et des recettes relatives à l'exercice 2002, mais qui ont été encaissées après le 1er janvier 2003. Le calendrier de fin d'année a une influence importante sur les dates des paiements et des encaissements effectifs et par conséquent sur l'évolution des postes transitoires, qui sont inférieurs de 30,3 millions de francs au montant de l'année précédente.

Patrimoine administratif

Investissements L'augmentation des investissements du patrimoine administratif provient principalement des dépenses en matière d'équipements. Le compte des investissements donne toutes les explications utiles à ce sujet.

Prêts et participations permanentes Les prêts et participations sont en diminution de 32,5 millions de francs. Les prêts au fonds de compensation de l'assurance chômage qui s'élevaient encore à 26,7 millions de francs en début d'exercice ont été entièrement remboursés. D'autre part, une diminution de 4,3 millions de francs résulte de la vente d'une partie des actions ENSA détenues par l'Etat aux Entreprises électriques fribourgeoises.

Subventions d'investissements Les subventions pour des immobilisations productives et en cours sont à considérer globalement. Certains objets qui étaient en cours à fin 2001 ont passé dans les objets productifs après les derniers versements. Les subventions à l'investissement ont diminué de 8 millions de francs, en raison notamment de l'amortissement extraordinaire de 4,3 millions de francs du crédit destiné à l'assainissement de GANSA.

Découvert Le découvert augmente de 28,6 millions de francs correspondant à l'excédent de charges de l'exercice.

PASSIF

Rubriques	Situation au 31.12.02 Fr.	Situation au 31.12.01 Fr.		Variations Fr.
Engagements	1'890'458'351	1'792'387'698	+	98'070'653
Engagements courants	150'747'251	109'801'162	+	40'946'089
Dettes à court terme	354'408	18'281'693	-	17'927'285
Dettes à moyen et long terme	1'640'030'395	1'572'877'881	+	67'152'514
Engagements envers des entités particulières	38'459'315	30'407'280	+	8'052'035
Provisions et réserves	20'368'647	28'110'039	-	7'741'392
Passifs transitoires	40'498'335	32'909'643	+	7'588'692
Financements spéciaux	72'926'388	63'918'362	+	9'008'026
Total	1'963'384'739	1'856'306'060	+	107'078'679

Engagements

Engagements courants

L'augmentation des engagements courants de 40,9 millions de francs provient d'une part du solde en compte courant dû à la Confédération (+28,8 millions) et des créanciers des services externes (dans le cas particulier l'Université pour 11,8 millions).

Dettes à court terme

Contrairement à 2001, il n'a pas été nécessaire de recourir à des crédits en comptes courants bancaires, vu l'afflux de liquidités en fin d'exercice.

Dettes à moyen et long terme

La dette consolidée augmente de 94 millions de francs, alors que les montants avancés par la Confédération pour financer les prêts du canton à l'assurance-chômage ont été entièrement remboursés (-26,7 millions). Les emprunts conclus en 2002 (170 millions) ont permis de rembourser les emprunts échus (-76 millions) et de couvrir les besoins de trésorerie tout au long de l'exercice. Comme cela a été relevé, 140 millions de francs de recettes courantes ont été encaissées au titre de l'impôt fédéral direct et des parts communales aux charges hospitalières à la fin de l'année. Au bilan, l'augmentation nominale de la dette consolidée trouve ainsi une contrepartie dans les liquidités temporairement disponibles.

Millions de francs

Emploi de fonds

- Augmentation des disponibilités	98,8
- Diminution des dettes bancaires à court terme	17,9
- Excédent de charges de l'exercice	28,6
- Augmentation des débiteurs impôts et comptes liés	56,4
- Augmentation des avances à la Fédération de l'aide et des soins à domicile	11,0

212,7

Sources de fonds

- Diminution des actifs transitoires	-34,0
- Augmentation des passifs transitoires	-8,6
- Augmentation de la dette envers la Confédération (c/c)	-28,9
- Augmentation des créanciers de l'Université	-12,1
- Diminution des comptes à terme de l'Université	-9,5
- Augmentation de la dette envers la Caisse de pensions	-9,3
- Diminution des immobilisations du patrimoine financier	-8,4
- Diminution des avances de salaires contrats privés Université	-7,0
- Divers et arrondis	-0,9

Total 94,0

<i>Engagements envers les entités particulières</i>	Les engagements de l'Etat envers la Caisse de pensions ont augmenté de 9,3 millions de francs.
<i>Provisions et réserves</i>	Trois prélèvements ont notamment été effectués sur les provisions. Le premier, d'un montant de 2,6 millions de francs, a permis de couvrir la participation de l'Etat aux frais d'hospitalisation de l'exercice 2001 des patients en division privée et semi-privée. La réserve ODR a été réduite de 3,3 millions de francs, pour couvrir les frais d'accueil et d'hébergement des requérants d'asile non remboursés par la Confédération d'une part, et conformément au budget d'autre part. Le troisième prélèvement, de 2 millions de francs, concerne la réserve pour la construction du centre de protection civile et centre sportif à Couvet, conformément au décret du 24 juin 1996. Cette réserve est intégralement dissoute.
<i>Passifs transitoires</i>	Ces comptes de liaison comprennent des charges relatives à l'exercice 2002 qui seront payées en 2003 et des recettes concernant l'exercice 2003 reçues en 2002. Le solde créancier de ces comptes augmente de 7,6 millions de francs.
Financements spéciaux	Les engagements envers les financements spéciaux représentent la fortune des fonds. Ils augmentent de 9 millions de francs. La fortune du fonds d'aide aux communes s'accroît de 2,4 millions de francs, la part de l'Impôt fédéral direct qui lui est attribuée ayant été plus importante que les dépenses. La fortune du fonds de promotion de l'économie et du fonds de crise augmente également, du fait des bonifications supplémentaires et des dépenses moindres qu'ils ont enregistrées.

Fonds administrés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans les tableaux ci-après:

FONDS APPARTENANT À L'ÉTAT

	<i>Fortune nette</i>		<i>Variations</i>
	<i>Situation au 31.12.2002</i>	<i>Situation au 31.12.2001</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Fonds des sapeurs-pompiers	700'000,00	700'000,00	-
Fonds d'aide aux communes	17'250'036,55	14'865'354,05	+ 2'384'682,50
Fonds des routes communales	3'666'784,80	4'199'311,05	- 532'526,25
Fonds d'aménagement du territoire	3'703'349,52	3'291'709,12	+ 411'640,40
Fonds forestier de réserve	5'117'224,21	5'128'366,46	- 11'142,25
Fonds de conservation de la forêt	2'052'812,70	1'950'871,35	+ 101'941,35
Fonds des mensurations officielles	2'815'176,85	1'435'288,60	+ 1'379'888,25
Fonds des eaux	2'131'223,95	1'270'661,25	+ 860'562,70
Fonds de crise	10'045'933,85	8'551'873,11	+ 1'494'060,74
Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise	11'070'461,94	8'493'546,48	+ 2'576'915,46
Fonds d'aide aux régions de montagne	5'423'680,55	5'170'677,25	+ 253'003,30
Fonds viticole	3'622'645,03	3'548'632,45	+ 74'012,58
Fonds pour encouragement aux études	1'342'499,30	1'415'976,30	- 73'477,00
Fonds des sports	3'301'526,65	3'308'697,31	- 7'170,66
Fonds des activités culturelles et artistiques	683'031,55	587'397,45	+ 95'634,10
	72'926'387,45	63'918'362,23	+ 9'008'025,22

FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	<i>Solde du compte courant</i>		<i>Variations</i>
	<i>Situation au 31.12.2002</i>	<i>Situation au 31.12.2001</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Fonds de retraite des membres du Conseil d'Etat et de leurs familles	- 932'131,70	- 745'401,60	- 186'730,10
Caisse de pensions de l'Etat	- 35'073'868,19	- 25'780'445,87	- 9'293'422,32
Fondation François-Louis Borel	+ 1'909'747,27	+ 2'133'462,87	- 223'715,60
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+ 3'157'874,58	+ 1'489'444,48	+ 1'668'430,10
Fondation de l'œuvre de la Maison des Jeunes	- 494'760,65	- 419'084,00	- 75'676,65
Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs	- 1'179'289,80	- 2'652'908,65	+ 1'473'618,85
Fondation de la Maison du Dr. Leuba Fleurier	+ 61'362,59	+ 313,74	+ 61'048,85
Fonds de réserve de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales	+ 2'555'122,72	+ 1'437'255,97	+ 1'117'866,75
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	- 461'389,64	+ 90'857,41	- 552'247,05
Total	- 30'457'332,82	- 24'446'505,65	- 6'010'827,17

(+) Solde en faveur de l'Etat

(-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

Conclusions

En automne dernier, les prévisions de clôture avaient fait craindre une évolution défavorable des recettes fiscales et un excédent de charges nettement supérieur aux prévisions budgétaires. Ces craintes ne se sont heureusement pas vérifiées. Les comptes 2002 bouclent de manière satisfaisante, avec de surcroît une faible insuffisance de financement et un degré plus élevé d'autofinancement des investissements.

Ainsi, au cours de la période de planification financière 1999-2002, l'excédent de charges des comptes de l'Etat a atteint 21,2 millions de francs en moyenne. Considérés globalement, les résultats de cette période sont plus favorables que ne le préoyaient les objectifs budgétaires de la planification financière (déficit moyen prévu de 31,8 millions). Cela n'aurait toutefois pas été possible sans les nombreuses mesures d'assainissement prises au cours des dernières années et l'effort réalisé pour maîtriser les charges de fonctionnement.

Ces résultats incitent le Conseil d'Etat à envisager l'avenir avec davantage de confiance et à confirmer ses objectifs pour la fin de la législature. L'avenir est fait de projets à la hauteur des ambitions du canton. Toutefois, le contexte géopolitique est actuellement peu propice à une amélioration rapide des perspectives économiques. La conjoncture économique, médiocre tout au long de l'année dernière, est toujours morose. Le marché de l'emploi reste tendu et le chômage a nettement augmenté dans le canton. Une stabilisation est attendue durant le second semestre 2003, hormis les conséquences d'une possible guerre en Irak.

Par ailleurs, les finances de l'Etat ne sont pas encore équilibrées. Dans notre précédent rapport, nous avons souligné que si le déficit structurel des années nonante a été comblé, pour l'essentiel, par les mesures d'assainissement prises, l'Etat pourrait être confronté à brève échéance à un nouveau déséquilibre structurel. L'augmentation réelle des salaires de 2002 ne représente qu'une partie de l'adaptation acceptée par le Grand Conseil et des charges supplémentaires liées à la convention collective de travail du secteur de la santé. Plus généralement, la hausse des charges ne semble pas près de s'arrêter dans le domaine de la santé, de l'instruction publique et du social.

Confrontée à de nouvelles difficultés financières, la Confédération envisage de réduire ses prestations dans divers domaines (aide aux réfugiés, aide au logement, etc.), dans lesquels les cantons devront prendre au moins partiellement la relève. La réforme de l'imposition du couple et de la famille, toujours en discussion aux Chambres fédérales, pourrait quant à elle affecter le rendement de l'impôt fédéral direct. Vu la forte progression de cet impôt dans le canton, l'on ne peut par ailleurs exclure que l'indice de capacité financière qui sera déterminé pour les années 2004 et 2005 nous soit moins favorable, ce qui entraînerait aussi bien une réduction de notre part aux recettes fédérales qu'une participation accrue aux charges AVS/AI et à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Dans ce contexte précaire, les objectifs du Conseil d'Etat sont clairement le soutien à l'emploi, aux activités économiques et à la recherche, ainsi que l'assainissement des finances publiques. Si les moyens à mettre en œuvre peuvent être divers, la stabilisation, voire la réduction progressive de la dette publique et du découvert constituent, à nos yeux, un objectif clé de la planification financière. Les travaux entrepris dans ce sens au sein de l'administration cantonale se poursuivent.

Le désenchevêtrement étendu des tâches entre l'Etat et les communes, qui devrait s'accompagner de projets concrets de collaborations ou de regroupements de communes, constitue également un objectif prioritaire. L'étude du projet sera lancée en mars, en étroite collaboration avec les communes.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous soumettons à votre approbation le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 février 2003

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P.HIRSCHY

Le chancelier,
J.-M. REBER

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2002

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 20 février 2003,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2002, à savoir:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	1'504'837'915,22	
Total des revenus		1'476'200'574,85
Excédent de charges		28'637'340,37
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	227'852'687,68	
Total des recettes		150'725'240,30
Investissements nets		77'127'447,38
Investissements nets	77'127'447,38	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		84'353'090,25
Solde reporté à l'actif du bilan		- 7'225'642,87
<i>Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2002, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2002;	

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2002, est approuvée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, Les secrétaires,

Compte de fonctionnement

Annexe 1

Compte de fonctionnement	Comptes 2002	
	Charges Fr.	Revenus Fr.
<i>Par départements :</i>		
Autorités	15'986'079,30	3'390'470,82
Justice, santé et sécurité	320'943'482,99	186'708'227,03
Finances et affaires sociales	326'050'122,17	958'662'476,12
Gestion du territoire	116'354'393,74	51'481'819,97
Economie publique	272'737'877,53	130'528'100,82
Instruction publique et affaires culturelles	406'341'092,95	99'004'613,55
Fonds appartenant à l'Etat	46'424'866,54	46'424'866,54
Total des charges	1'504'837'915,22	
Total des revenus		1'476'200'574,85
Excédent de charges		28'637'340,37
<i>Par nature :</i>		
Charges de personnel	370'387'575,19	
Biens, services et marchandises	114'018'535,94	
Intérêts passifs	63'097'968,54	
Amortissements	96'368'506,96	
Parts et contributions sans affectation	3'199'954,15	
Dédommagements aux collectivités	67'578'298,94	
Subventions accordées	657'627'661,77	
Subventions redistribuées	97'271'149,61	
Attributions aux fonds et réserves	11'700'345,97	
Imputations internes	23'587'918,15	
Impôts		689'110'026,12
Patentes et concessions		6'228'982,80
Revenus des biens		29'211'468,69
Contributions		115'262'505,60
Part à des recettes sans affectation		197'714'592,60
Dédommagements de collectivités		50'219'397,52
Subventions acquises		262'230'018,40
Subventions à redistribuer		97'271'149,61
Prélèvements aux fonds et réserves		5'364'515,36
Imputations internes		23'587'918,15
Total des charges	1'504'837'915,22	
Total des revenus		1'476'200'574,85
Excédent de charges		28'637'340,37

**Produits des impôts directs en 2002
Ecart entre les évaluations d'août 2002
et le bouclage de l'exercice**

1. Remarques préliminaires

Lorsqu'au mois d'août 2002 il a été demandé au service des contributions d'estimer quel serait le produit des impôts directs cantonaux, principalement pour les personnes physiques et les personnes morales, nous avons d'emblée souligné le fait qu'à cette période de l'année les évaluations ne pouvaient être que très approximatives, respectivement que le risque d'erreur était élevé.

En ce qui concerne les personnes morales, nous relevions notamment que 10% seulement des sociétés payant plus de 100'000 francs d'impôt cantonal, au nombre d'une centaine environ et représentant le 80% du total de l'impôt, étaient taxées. Du reste les déclarations d'impôts n'étaient pour la plupart même pas déposées, si bien qu'il était véritablement impossible de faire une projection précise. Nous reviendrons ci-dessous sur cette question.

S'agissant des personnes physiques, si d'un côté, en août 2002, nous disposions des données statistiques sur l'état de la taxation 2001 et le calcul des acomptes 2002, le passage à la taxation postnumerando, ainsi que toutes les autres modifications importantes instaurées avec la nouvelle loi sur les contributions directes du 21 mars 2000, dont notamment le nouveau barème de référence et le réaménagement de nombreuses déductions étaient autant de facteurs supplémentaires d'incertitude, tant au plan de la taxation que celui de la perception. Dans ce contexte très particulier, il s'est avéré particulièrement difficile de procéder à des évaluations précises.

Nous exposons ci-dessous quelle fut la démarche pour ces évaluations et les raisons, apparues après-coup, pour lesquelles finalement les résultats sont sensiblement moins mauvais que prévus.

2. Personnes physiques

Pour mémoire, dorénavant le résultat de l'exercice est fondé sur:

- la facturation provisoire de l'impôt de l'année en cours (acomptes 2002), calculée en fonction des dernières bases connues (déclarations 2000 bis pour environ le 90% des contribuables) ou de la dernière taxation arrêtée (2000, base 1999 pour le solde des contribuables), les tranches étant ensuite adaptées en cours d'année au fur et à mesure de l'enregistrement des taxations 2001 ou à la demande du contribuable en cas de modification importante du revenu imposable;
- les bordereaux soldes de la taxation de l'année précédente (2001);
- les rectificatifs des taxations des années antérieures;
- les comptes d'insuffisances, frais de rappel, amendes pour violation des obligations de procédures, en cas de soustraction ou de tentative de soustraction.

Nous devons ici rappeler "l'effet de levier" ou "effet cumulatif des variations" lié à la taxation postnumerando, la perception anticipée par acomptes et le mode de comptabilisation du produit de l'impôt.

Ainsi, toute augmentation du revenu global imposable, et partant de l'impôt facturé, se répercute deux fois sur le résultat de l'exercice : bordereau solde de la taxation de la période n-1 et adaptation coïncidente des acomptes d'impôt de l'année n. Il en irait bien entendu de même en cas de diminution moyenne du revenu global imposable. Il a été tenu compte de cet effet cumulatif lors de l'estimation d'août 2002.

A noter qu'une erreur d'évaluation de 0.5% dans la progression du revenu imposable global d'une année à l'autre se traduit par un écart de 1.5% entre le produit de l'impôt estimé et celui effectivement obtenu.

Explication:

Erreur d'estimation de la croissance du revenu imposable :	0.50 %
x taux d'élasticité de l'impôt ¹	<u>1.50</u>
Erreur d'évaluation de la taxation de l'année n-1 (bordereaux soldes)	0.75 %
Erreur d'évaluation dans l'adaptation des tranches de l'année n	<u>0.75</u> %
Ecart entre l'évaluation et le résultat de l'exercice	<u>1.50</u> %

¹ Le taux d'élasticité de l'impôt est directement lié à la progressivité de l'impôt. Autrement dit, l'impôt croît dans une proportion plus importante que la matière imposable. Plus l'impôt est progressif, plus le taux d'élasticité est élevé. Si le taux de l'impôt était fixe (impôt proportionnel), le taux d'élasticité serait égal à 1.0, l'impôt augmenterait dans la même proportion que le revenu. Le taux d'élasticité de l'impôt correspondant au barème d'impôt sur le revenu dans le canton est approximativement de 1.5.

Le constat est que par rapport à l'ancien système de taxation praenumerando, l'évaluation du résultat probable d'un exercice donné est d'autant plus aléatoire que toute marge d'erreur dans l'estimation de la croissance du revenu et de l'impôt se répercute doublement sur le résultat final (bordereaux soldes taxation n-1 et correction des tranches année n).

L'approche en août 2002 pour évaluer le résultat probable de l'exercice, fondée sur les tableaux de bord du SIPP, données extraites du système informatique le 2 août 2002 était la suivante:

	<u>en mio</u>
Facturation tranches 2002 (selon tableau de bord)	440.0
Soldes 2001 pour 40'000 contribuables déjà taxés (selon tableau de bord)	12.0
Estimation des soldes 2001 pour 50'000 contribuables non taxés(salariés + rentiers)	15.0
Adaptation du chiffrages des tranches 2002 pour 90'000 contribuables	<u>27.0</u>
<u>Sous-total</u>	494.0
dont à déduire: soldes négatifs 2001 (restitutions)	
selon explications ci-dessous :	./.
adaptation à la baisse des tranches 2002	<u>./.</u>
Estimation selon calcul	462.0
Estimation du produit de l'impôt 2002, arrondie à	460.0

Les contribuables exerçant une activité indépendante dans le canton sont au nombre de 9'200 environ. Sur la base des premières centaines de déclarations d'impôt déposées et taxées à fin juillet 2002 (environ 15% des dossiers), l'office de taxation des indépendants avait constaté une baisse générale du revenu en 2001 de 10 à 13% (moyenne 11.5%).

Sachant que le revenu moyen des contribuables indépendants se situe aux environs de 100'000 francs par an, nous nous attendions à une diminution du revenu imposable de l'ordre de 106 millions de francs (9'200 x Fr. 11'500.-).

Considérant un taux marginal moyen de l'impôt de 15% pour cette catégorie de contribuable, nous avons estimé comme suit la diminution du produit de l'impôt:

	<u>en mio</u>
Diminution matière imposable	106.00
x taux marginal moyen 15%	x <u>0.15</u>
Restitution impôt 2001 (comme ci-dessus)	16.0
Adaptation à la baisse des tranches 2002 (idem)	16.0

Commentaire

D'une manière générale, la morosité économique du moment militait en faveur d'une estimation prudente du produit de l'impôt des personnes physiques. Pour mémoire, l'exercice 2001 ayant été clôturé avec un produit de 454 millions de francs; alors que le budget 2002 prévoyait des recettes pour 450 millions de francs, l'estimation ci-dessus, arrondi à 460 millions de francs, à ce moment de l'année 2002 ne paraissait dans tous les cas pas dénuée de pertinence.

La suite et surtout la fin des travaux de taxation ont permis de constater un sensible renversement de tendance en particulier pour les contribuables indépendants. Finalement, la baisse de revenu attendue pour cette catégorie de contribuables s'est avérée bien inférieure aux prévisions.

Les restitutions d'impôt 2001 (taxations à la baisse) et l'adaptation, à la baisse également, des acomptes 2002 n'a finalement représenté qu'un montant en moins estimé à environ 20 millions de francs (2 x 10 millions), au lieu des 32 millions ci-dessus (2x 16 millions).

Le constat en fin d'année est le suivant. D'une manière générale les déclarations d'impôt des contribuables exerçant un activité indépendante, déposées majoritairement par des mandataires fiscaux, le sont entre le mois de juin et la fin de l'année, le plus grand nombre l'étant au-delà de la mi-septembre. Or, avec l'instauration du système postnumerando, les mandataires ont manifestement mis l'accent sur le retour des déclarations de leurs clients dont le revenu 2001 était à la baisse par rapport à celui de l'année 2000, ayant servi au calcul des tranches, ceci pour obtenir rapidement la restitution du trop perçu, d'où l'illusion au mois d'août 2002 que la baisse serait générale et importante pour cette catégorie de contribuables.

Outre le phénomène ci-dessus trois autres éléments permettent d'expliquer le résultat sensiblement meilleur que prévu. Le manque de recul par rapport au nouveau système a occulté certains aspects, qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation d'août 2002.

a) Conséquences sur le produit de l'impôt des réductions de tranches 2001.

Selon les données obtenues auprès des offices de perception, environ sept à huit mille contribuables ont demandé une réduction de leurs tranches d'impôt 2001 au cours de l'année même, en raison d'une diminution notable de leur revenu : chômage, arrêt d'activité, départ à la retraite, etc.. En revanche, rares sont les contribuables, ayant obtenu en 2001 un revenu supérieur à celui de l'année précédente, qui ont demandé une adaptation à la hausse de leurs acomptes d'impôt.

Il en résulte que pour les premiers, la baisse d'impôt avait déjà été enregistrée aux comptes de l'exercice 2001, alors que pour les seconds, l'augmentation d'impôt (bordereaux soldes 2001 + adaptation correspondante des tranches 2002) figure doublement au résultat de l'exercice 2002. En d'autres termes, les bordereaux soldes d'impôt 2001, cumulés à l'adaptation des tranches 2002 ont d'une part fortement creusé l'écart par rapport à l'exercice précédent et d'autre part notoirement faussé la projection du résultat en cours d'année.

En outre les offices de perception ont constaté que dans bien des cas les demandes de réduction d'acomptes en 2001, bien qu'ayant été examinées scrupuleusement, se sont finalement révélées trop importantes, d'où aussi des bordereaux soldes 2001 à charge de contribuables qui avaient demandé une réduction de leurs acomptes l'année précédente.

A défaut de pouvoir extraire des tableaux de bord les données relatives aux demandes d'adaptation de tranches à la baisse en 2001, il est bien entendu difficile d'évaluer l'importance de ce phénomène et la part qu'il représente de la différence entre les deux exercices 2001 et 2002.

Toutefois, sur la base de l'expérience faite en 2002, on peut sans trop de risque se livrer à l'évaluation suivante. En estimant que le quart des contribuables ayant demandé et obtenu une diminution d'acomptes en 2001, soit environ 2000 personnes, ont finalement dû acquitter un bordereau solde moyen de 1'000 francs en 2002, plus l'adaptation de leur acomptes 2002, on obtient un produit supplémentaire d'impôt de l'ordre de 4 millions de francs ($2000 \text{ contribuables} \times \text{Fr. } 1'000.- \times 2 = 4.0 \text{ mio}$).

b) Calcul des tranches pour les nouveaux contribuables

Chaque année, nous enregistrons dans le canton le début d'assujettissement d'environ 3000 contribuables. Pour fixer les acomptes d'impôt de ces nouveaux contribuables, à défaut de pouvoir se référer à une précédente taxation, les offices de perception leur adressent un questionnaire, les invitant à indiquer leurs sources de revenu et les montants estimés pour l'année en cours.

La première année de gestion a révélé que fréquemment les acomptes, calculés sur la base des questionnaires, étaient insuffisants par rapport à la taxation 2001, établie en 2002. Il faut à ce sujet relever que très souvent les questionnaires retournés sont incomplets et n'indiquent pas l'ensemble des revenus probables du contribuable.

En outre, plusieurs centaines de contribuables n'ont pas retourné les questionnaires en question. Faute de renseignements quant à leurs situations, il en a résulté que ces contribuables, n'ont pas payé d'acomptes en 2001 et qu'ils se sont vu facturer l'entier de leur impôt 2001 en 2002, plus leurs acomptes 2002, basés sur leur taxation 2001 (effet cumulatif sur le résultat aux comptes).

En prenant par hypothèse une insuffisance relativement modeste de 1'000 francs d'impôt cantonal lors du calcul des tranches des nouveaux arrivants, le produit supplémentaire d'impôt résultant de la taxation 2001 en 2002 de ces contribuables et l'adaptation de leurs tranches

d'impôt 2002 équivaut à environ 6 millions de francs ((3'000 contribuables x Fr. 1'000) x 2 = 6.0 mio).

c) Insuffisances et amendes

Lors de l'évaluation d'août 2002, il n'a pas été tenu compte d'une sensible augmentation des amendes et des frais de rappels, par rapport à l'année précédente. Or, le montant en question aux comptes 2002 est presque d'un million de francs supplémentaire par rapport à 2001. Cela s'explique en partie du fait qu'en 2001 (traitement des déclarations d'impôt 2000 bis), il n'y avait eu que très peu d'amendes pour violation des obligations de procédure, du fait de l'absence de taxations d'office cette année-là.

La conjugaison des différents phénomènes ci-dessus permet d'expliquer les raisons de l'écart entre l'évaluation d'août 2002 et le résultat final de l'exercice.

Récapitulation

	<u>en mio</u>
Sous-total selon évaluation d'août 2002 ci-dessus	494.0
dont à déduire: restitutions d'impôt 2001 corrigé (principalement indépendants)	./ 10.0
réduction correspondante corrigée des tranches 2002	./ 10.0
Sous-total corrigé	474.0
+ correction bordereaux soldes 2001 (selon lettre a ci-dessus)	4.0
+ correction taxations nouveaux contribuables (selon lettre b)	6.0
+ différence sur insuffisances et amendes (selon lettre c)	<u>1.0</u>
Résultat final 2002	<u>485.0</u>

Nous soulignons aussi le fait que si l'évaluation faite en août 2002 avait été réalisée en novembre, le résultat probable eut été à peine meilleur que celui de la première évaluation.

Les tableaux de bord du SIPP ayant servi à l'évaluation ont évolué comme suit:

<u>Dates</u>	<u>Augmentation 2001</u> (bordereaux soldes)	<u>Acomptes 2002</u> (variation nette)
2 août	2.7%	0.0%
1 ^{er} novembre	3.9%	1.0%
11 janvier 03	6.0%	2.5%

En admettant qu'au 1^{er} novembre 2002 l'erreur concernant l'évolution négative du revenu des contribuables indépendants ait pu être corrigée, sur la base des données du moment, nous aurions obtenu le résultat suivant:

Facturation tranches 2002 (selon tableaux de bord au 1.11.02)	444.0
Soldes 2001 pour 68'000 contribuables déjà taxés (selon tableaux de bord au 1.11.02)	17.3
Estimation des soldes 2001 pour 22'000 contribuables	

non taxés	5.6
Adaptation du chiffrages des tranches 2002 pour 90'000 contribuables	<u>22.9</u>
<u>Sous-total</u> (arrondi)	490.0
dont à déduire: soldes négatifs 2001 (restitutions) pour indépendants	./ 10.0
adaptation à la baisse des tranches 2002	./ <u>10.0</u>
Estimation résultat	<u>470.0</u>

Conclusions pour les personnes physiques

Globalement l'évaluation faite en août 2002 était correcte, si on excepte les effets exposés ci-dessus, en particulier la surestimation de la baisse du revenu des contribuables exerçant une activité indépendante et les éléments liés aux adaptations de tranches, respectivement au calcul des tranches pour les nouveaux contribuables.

D'une façon générale, pour les raisons précitées, le système de taxation postnumerando, combinée à une perception anticipée rend la prévision plus difficile et aléatoire que par le passé.

Nous estimons qu'au minimum deux années seront nécessaires pour dégager des tendances quant à l'évolution moyenne en cours d'année, en fonction de l'avancement de la taxation et affiner la méthode d'analyse, au niveau des tableaux de bord de la taxation et de la perception.

Dans les circonstances présentes, évaluer le résultat probable de l'exercice au mois d'août déjà, alors qu'à peine 40% du total des contribuables sont taxés, dont environ 15% des indépendants et pas davantage de contribuables à revenu élevé, demeurera un exercice hasardeux, dont le résultat n'aura qu'une valeur indicative et ne devrait servir qu'à un usage interne.

Sous le régime de l'ancien droit, comme le produit de l'impôt aux comptes de l'exercice correspondait au résultat de la taxation elle-même, il était relativement aisé d'établir une projection fiable dès que le 50% environ des contributions étaient taxées. Avec le nouveau système, au vu de l'évolution constatée tout au long de l'année 2002, une analyse fiable réduisant au minimum le risque d'erreurs ne saurait raisonnablement être effectuée avant qu'au moins le 70% des contribuables soient taxés, dont un tiers d'indépendants et de contribuables des catégories supérieures de revenus, c'est-à-dire pas avant le début du mois de novembre.

3. Personnes morales

Pour l'essentiel, les causes de l'écart positif des comptes par rapport à notre première analyse du 21 août 2002 tiennent aux points suivants :

- A peine 10% des quelques 100 sociétés qui paient en général plus de 100'000 francs d'impôt étaient taxées. Ensemble, l'impôt de toutes ces sociétés représente plus de 80% de l'impôt total. Le nombre de cas taxés était manifestement insuffisant, statistiquement parlant, pour fonder une prévision solide.

Cette situation n'a toutefois rien d'anormal, dans la mesure où, pour des raisons évidentes, liées à la clôture des comptes, au rapport de l'organe de révision et à la convocation de l'assemblée générale, chaque année des prolongations de délais sont accordées, de sorte que la taxation de la plupart des grandes sociétés se concentre durant le second semestre, le premier étant principalement réservé aux expertises fiscales.

- Des événements extraordinaires touchant la taxation 2001 de quelques sociétés n'étaient pas connus au mois d'août mais ne l'ont été qu'au cours du dernier trimestre 2002.
- Deux taxations rectificatives 1999 et 2000 exceptionnelles, uniques et très importantes (plus de 8 millions de francs d'impôt cantonal) font parties du bouclage 2002 et embellissent le résultat courant des personnes morales.

Estimation d'août 2002 – retraitement des données à la lumière des points ci-dessus.

	<u>en mio</u>
Résultat prévisible selon estimation	77.5
A ajouter cas extraordinaires (ensemble de l'année)	12.6
A déduire cas extraordinaires déjà connus en août 02 (compris ci-dessus)	./ 4.7
A ajouter rectificatifs uniques et extraordinaires 1999 et 2000	<u>8.0</u>
Résultat retraité brut	93.4
A déduire imputation forfaitaire 2000 :	./ 3.4
Résultat retraité net	90.0
Résultat effectif	91.3

La différence complémentaire provient de la très grande difficulté d'estimer les bordereaux soldes de la taxation en cours aussi longtemps que seul un très petit nombre des sociétés les plus importantes est taxé.

Commentaires et conclusions pour les personnes morales

L'évaluation probable du résultat ci-dessus, réalisée au mois d'août 2002 se fondait principalement sur les acomptes de l'impôt 2002 et une prévision prudente des résultats des entreprises en 2001, non encore connus pour la plupart. A cette époque de l'année dernière, les chiffres en question pouvaient être qualifiés de fiables, dans la mesure où bon nombre de sociétés, connaissant des résultats en forte baisse par rapport à l'exercice 2000 avaient demandé des réductions d'acomptes, avant le dépôt de leur déclaration 2001 en 2002.

En revanche, de la part de quelques sociétés ayant réalisé des bénéfices sensiblement plus élevés que l'année précédente, nous avons constaté après coup un comportement assez semblable à celui des personnes physiques dont le revenu de 2001 avait progressé, par rapport celui de l'année 2000. La plupart des sociétés concernées n'avaient pas demandé par avance un ajustement de leurs acomptes 2001, si bien que les bordereaux soldes des taxations 2001, faites en 2002, et l'ajustement des acomptes 2002 ont sensiblement amélioré le résultat final de l'exercice.

Ces éléments étaient bien entendu imprévisibles au mois d'août 2002, alors que les déclarations d'impôt 2001 n'étaient même pas déposées.

Pour conclure avec la question des personnes morales, nous soulignons encore une fois que le produit de l'impôt est fortement influencé par les événements extraordinaires (gain en capital, restructuration d'entreprise, rectificatifs d'années antérieures) du fait de la concentration sur peu de sociétés de l'essentiel du rendement fiscal. Aussi, le degré de fiabilité de la prévision est-il fortement corrélé avec le nombre de dossiers taxés des quelque cent plus grandes sociétés, représentant plus de 80% du rendement de l'impôt des personnes morales.

4. Impôt fédéral direct, part cantonale

La forte progression du rendement de l'impôt fédéral direct trouve son origine dans l'évolution notable de quelques rares cas dont certains revenus sont taxés selon le régime des sociétés de domicile pour l'impôt cantonal (taux réduit), mais soumis à l'imposition ordinaire pour l'impôt fédéral direct.

Alors que le budget 2002 prévoyait une part cantonale à l'IFD de 105 millions de francs, lors de la prévision d'août 2002, nous avons tenu compte de la progression de l'IFD pour les dossiers les plus importants, en estimant le résultat final à 115 millions de francs. Pour les raisons déjà exposées ci-dessus, pour la partie impôt cantonal, il n'était à cet époque pas possible d'être plus précis.

Au résultat, les bordereaux soldes des taxations IFD 2001 totalisent un montant de 74 millions de francs, dont le 30% reste acquis au canton, soit un peu plus de 22 millions de francs. En ajoutant ce montant au budget 2002, de 105 millions, on tombe pratiquement sur le résultat de l'exercice pour le canton, soit environ 127 millions de francs.

Conclusions

Le rendement de l'impôt fédéral direct sera à l'avenir de plus en plus sensible à l'évolution de la taxation des dossiers pour lesquels, en vertu des dispositions légales, le statut de société de domicile existe au niveau de l'impôt cantonal. En effet, les activités couvertes par ce statut étant des activités financières, de trading, de service et de commerce international, les résultats de quelques sociétés actives sur des marchés internationaux sont très fluctuants et peu prévisibles d'une année sur l'autre.

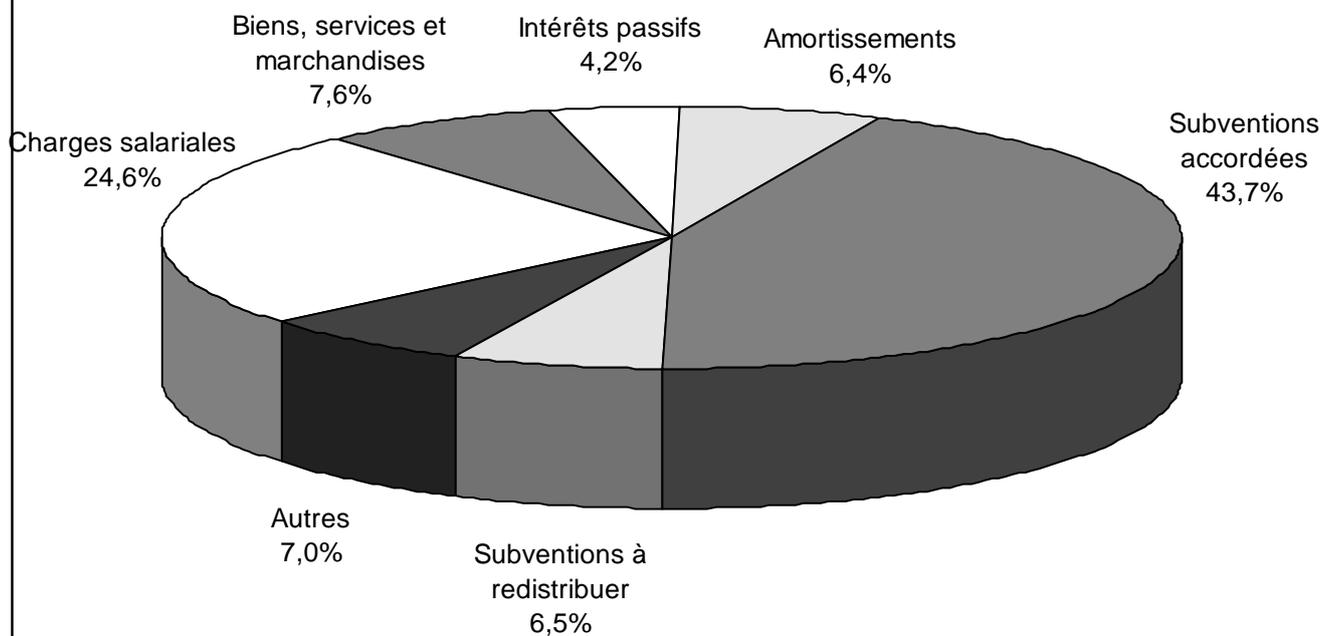
Alors que pour l'impôt cantonal l'effet de ces fluctuations demeure limité, en raison des taux d'imposition des bénéfices obtenus sur des activités à l'étrangers fortement réduits, en revanche pour l'impôt fédéral direct, ces bénéfices étant imposés au taux ordinaire, le produit de l'impôt peut varier très fortement d'une année à l'autre.

Pour terminer sur ce point, alors que la Confédération vient d'annoncer une forte baisse du produit de l'impôt fédéral direct par rapport au budget, nous ne pouvons que relever le phénomène inverse constaté dans le canton de Neuchâtel, pour ce même impôt, même s'il a peut-être un caractère passager et exceptionnel pour certaines sociétés établies dans le canton.

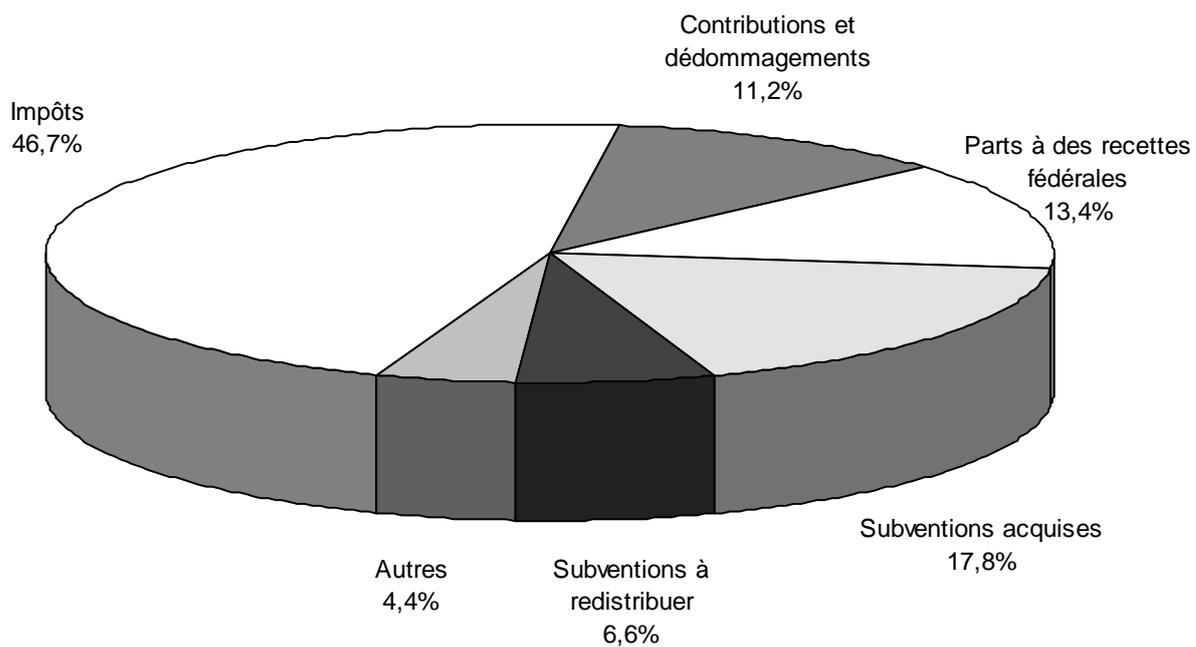
A ce propos, le fait que le produit de l'impôt fédéral direct au niveau suisse soit nettement inférieur aux prévisions nous conforte dans l'idée que notre évaluation prudente d'août 2002 n'était dans tous les cas pas sans fondement, ni dénuée de pertinence.

Graphiques I et II

Charges par nature

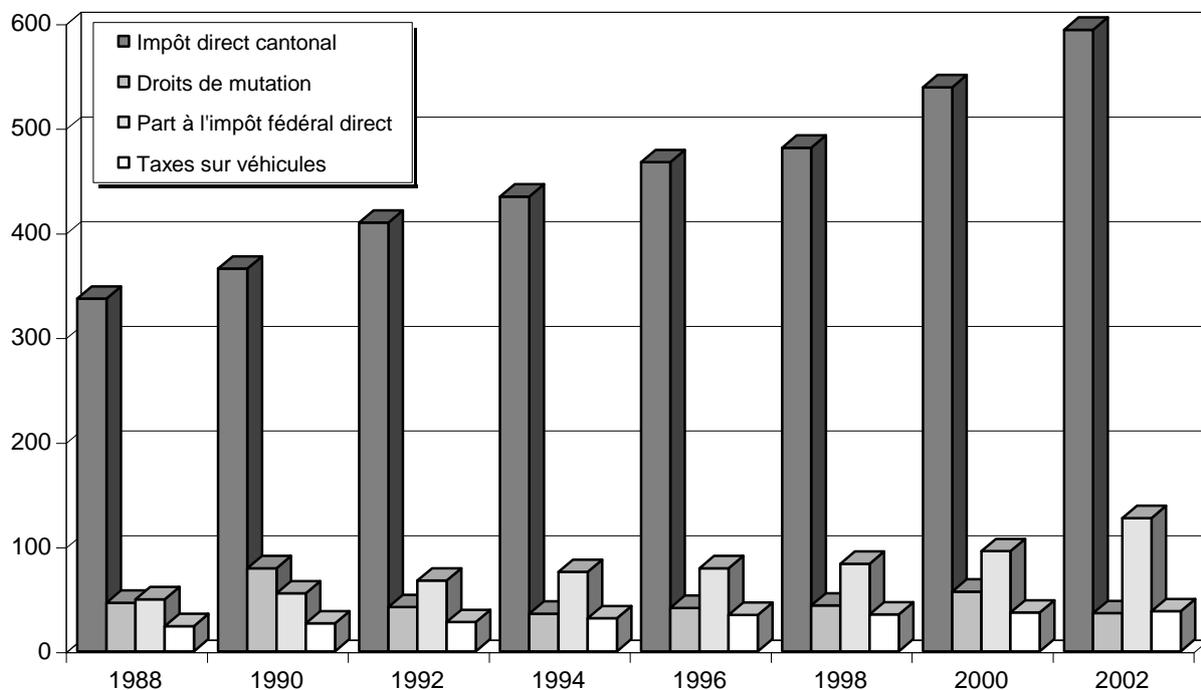


Revenus par nature

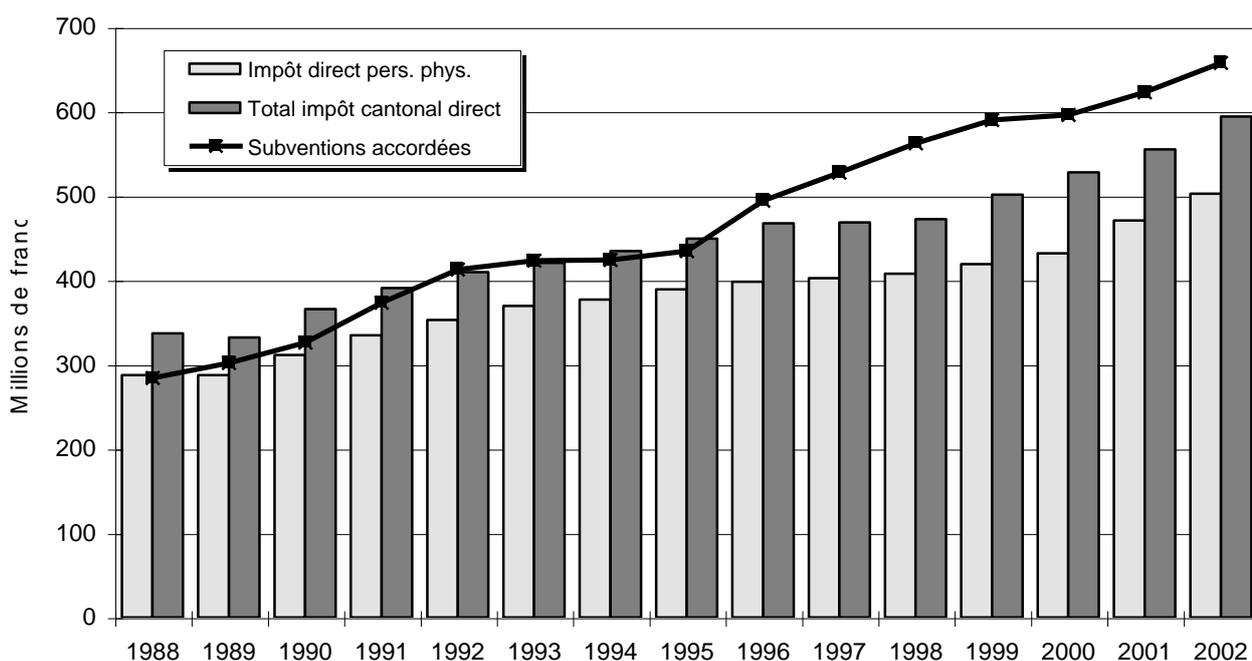


Graphiques III et IV

Recettes fiscales



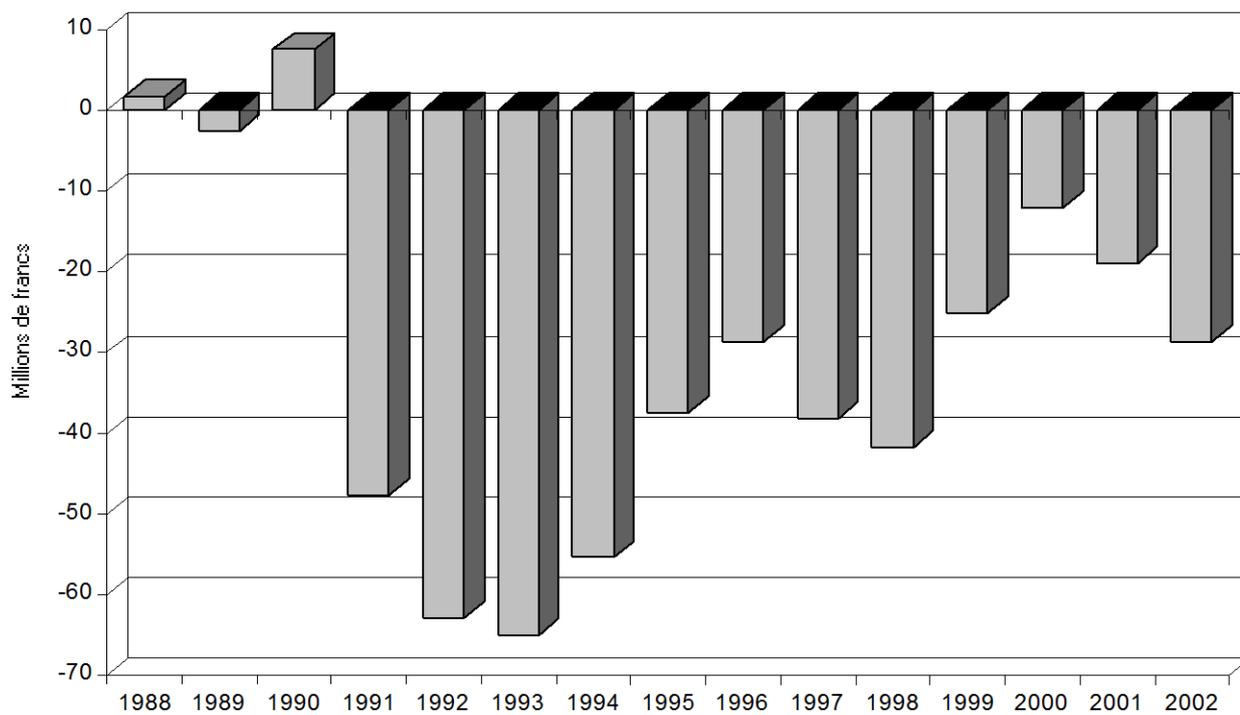
Couverture des subventions accordées par l'impôt cantonal direct



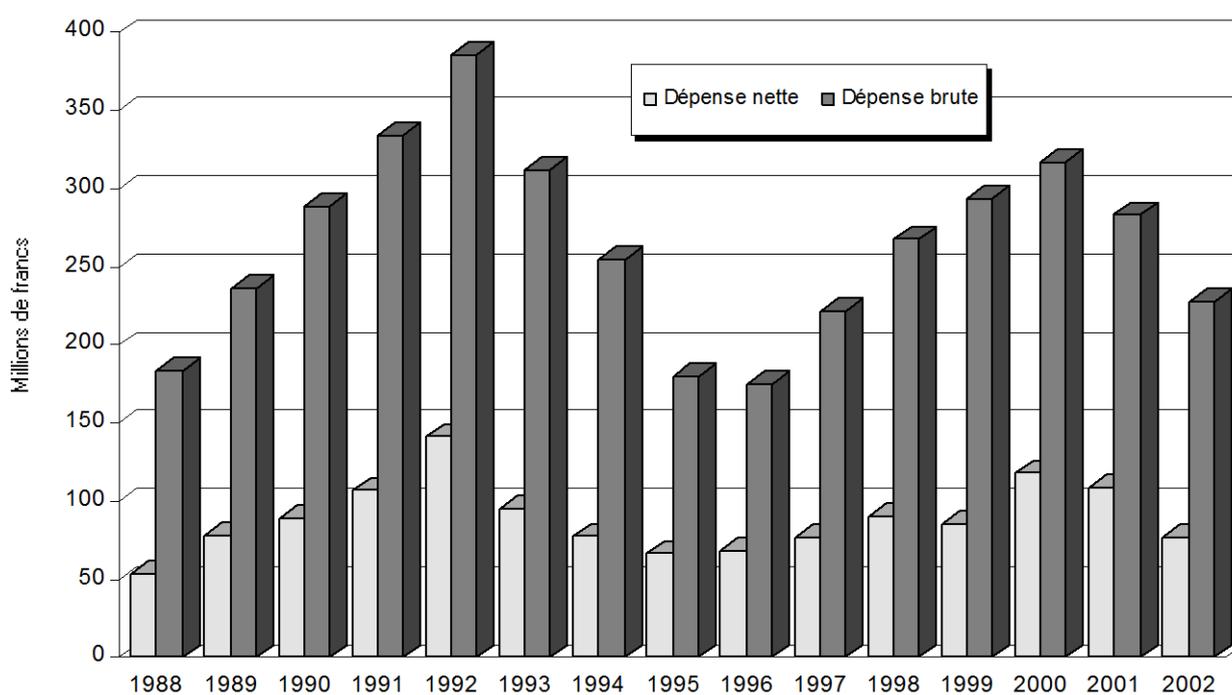
Forte augmentation des subventions accordées dès 1996 en raison de l'introduction de la LAMal et de la nouvelle présentation comptable des charges hospitalières et LESPAs ainsi que du fond de crise.

Graphiques V et VI

Résultat du compte de fonctionnement



Compte des investissements



Graphique VII

Evolution des investissements nets et de la dette publique

